

L'Heure Bretonne

DIRECTION et REDACTION

1, RUE D'ESTREES

Rennes.

(Bretagne)

JOURNAL BRETON HEBDOMADAIRE

TELEPHONE : 51-80

ABONNEMENTS

Bretagne et France :

Un an : 25 fr. ; 3 mois : 7 fr.

Chèque Postal : M. A. GEFFLOT, 25-29 Rennes.

« C'est dans l'héroïsme, nous le sentons bien, que se trouve caché le mystère de la vie. Un homme ne compte pas quand il est incapable de faire aucun sacrifice. »

William James.

Vers l'enseignement du breton

Les questions politiques, sociales et économiques ont, depuis très longtemps, divisé l'opinion bretonne, et des luttes ardentes ont eu pour objet les solutions diverses préconisées pour résoudre ces problèmes : en cela, LA BRETAGNE NE S'EST MONTRÉE NI MEILLEURE, NI PIRE QUE TOUTS SES VOISINS. Ici, comme ailleurs, l'esprit de classe, l'esprit de parti, ont causé les mêmes ravages. On peut le déplorer, il n'y a pas lieu d'en être surpris.

Mais il est une question sur laquelle s'est faite l'unanimité du peuple breton : c'est LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SA LANGUE. Pendant six années consécutives, un vaste plébiscite s'est organisé à travers les villes, les bourgs et les campagnes du Léon, du Trégor, de la Cornouaille et du Vannetais. Des hommes dévoués, dont il est inutile de rappeler ici les noms, ont, EN DEHORS DE TOUTE IDÉE DE PARTI, DE CLASSE SOCIALE ET DE CONFESSION, pris la peine de susciter, de recueillir et de grouper les votes en faveur de l'introduction du breton dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Au cours de ces six années, 400 CONSEILS MUNICIPAUX DE BASSE-BRETAGNE ont demandé, par un vote explicite, l'organisation de l'enseignement du breton. Le même vœu a été formulé, à l'unanimité, par LES TROIS CONSEILS GENERAUX DES COTES-DU-NORD, DU MORBIHAN ET DU FINISTERE, et, par certains, à deux reprises différentes.

Cet admirable mouvement d'opinion n'a pas touché seulement les Conseils Généraux et Municipaux : les publications de l'organisation « Ar Brezoneg er Skol » ont fait connaître, depuis longtemps, au public la longue liste DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, DES CHAMBRES D'AGRICULTURE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES SYNDICATS D'INITIATIVE, DES SOCIÉTÉS SAVANTES, DES GROUPEMENTS CULTURELS qui ont manifesté par un vote éloquent le même commun désir.

Il convient aussi d'insister sur le fait — FAIT QUI SOULIGNE L'INDISSOLUBLE UNITÉ DE LA BRETAGNE EN TANT QUE NATION — que le mouvement en faveur du breton a trouvé un large écho dans le Pays Gallo, de langue française : auprès de nombreuses municipalités, d'organismes d'études, de commerce et d'industrie.

La longue liste des SOCIÉTÉS DE BRETONS ÉMIGRÉS qui ont apporté leur appui aux efforts des défenseurs de la langue bretonne prouve aussi que ce problème ne laisse pas nos compatriotes indifférents, sous quelques lieux qu'ils se trouvent.

Tous ceux qui, comme moi, ont suivi de près la sûre progression des votes d'organismes de toute espèce en faveur de l'enseignement du breton conviendront qu'en aucun moment ce mouvement n'a pu faire figure de CAMPAGNE.

Avec un dévouement admirable, mais gêné par des moyens très restreints, les dirigeants d'« Ar Brezoneg er Skol » n'ont pu que SUSCITER, RECUEILLIR et GROUPEUR des votes. Jamais ils n'ont eu en main les moyens de faire pression sur ceux qu'ils interrogeaient.

Loin de là, cette pression s'est très souvent, trop souvent, exercée en sens contraire, par suite de l'initiative de fonctionnaires bornés, qui ne comprenaient rien à la Bretagne, à son âme, à son esprit, à ses besoins et semblaient avoir à cœur de CRÉER L'IRRÉPARABLE.

Lorsqu'il s'est prononcé en faveur de l'enseignement de sa langue, le peuple de Basse-Bretagne l'a fait LIBREMENT et de PLEIN GRE.

Aussi peut-on dire, dans ces derniers jours de 1940, que, depuis des années, LE PLÉBISCITE EN FAVEUR DE LA LANGUE BRETONNE EST CHOSE FAITE.

Les membres de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés l'avaient si bien compris qu'ils décidèrent, A L'UNANIMITÉ, au printemps 1938, d'ouvrir enfin au breton la porte des écoles, des collèges et des lycées.

Aucun de ses membres N'AVAIT TROUVÉ UNE SEULE OBJECTION à faire à l'argumentation irréfutable présentée en faveur de notre langue par les parlementaires qui avaient pris en mains sa défense.

Tous avaient admis que cette cause était JUSTE et qu'elle DEVAIT TRIOMPHER.

Plus qu'un ACTE DE JUSTICE, il y avait là une MANIFESTATION DE CLAIRVOYANCE.

Mais pouvait-on demander de la justice et de la clairvoyance à M. Jean Zay ? Ces deux qualités, l'une comme l'autre, lui faisaient totalement défaut, et sa réponse aux légitimes revendications des représentants du peuple breton, fut UNE FIN DE NON-RECEVOIR, ABSOLUE, avec des considérants injurieux.

L'HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE S'EST FERMÉE SUR CE DERNIER REFUS, VENANT APRÈS TANT D'AUTRES.

Depuis six mois on s'efforce, à Vichy, de bâtir un Nouveau Régime.

Une demi-année s'est écoulée depuis le jour où l'on nous a annoncé que LE DROIT A LA VIE serait restitué aux Provinces, avec la faculté de s'épanouir librement, délivrées de la tyrannie étroite du gouvernement central.

Depuis six mois, NOUS ATTENDONS TOUJOURS LES RÉFORMES administratives, économiques, sociales et culturelles que ce programme avait fait espérer.

On nous demande de faire confiance à la loyauté du Maréchal Pétain : nous n'avons jusqu'ici aucune raison de douter de sa propre personne. Mais c'est SUR SES ACTES que nous jugeons le gouvernement qu'il préside.

La première réforme à opérer en Bretagne, c'est d'y réunir un CONSEIL CULTUREL, qui soit substitué à des fonctionnaires irresponsables, pour organiser une refonte complète de l'enseignement et l'adapter à nos besoins spirituels.

Le premier témoignage de la naissance d'un esprit nouveau dans les sphères gouvernementales françaises, doit être L'ADMISSION DU BRETON DANS L'ENSEIGNEMENT, A TOUTS LES DEGRÉS.

A la lumière de ce principe, combien nous semble timide, la mesure prise dans le Finistère, dont l'annonce nous parvient de Quimper, en date du 20 décembre.

Le « Bulletin d'Enseignement primaire » du département rappelle en effet aux maîtres que M. George, préfet du Finistère, et M. Le Baut, inspecteur d'Académie, laissent aux enfants des écoles primaires publiques toute liberté de parler le breton, leur langue nationale, en récréation dans la cour des écoles.

Ils conseillent également aux maîtres, conformément au désir de

M. le Ministre de l'Instruction publique, d'utiliser le breton en classe pour expliquer le français aux enfants.

Measure timide, ai-je dit plus haut, car elle ne vise qu'à SUPPRIMER L'OSTRACISME dont était frappé la langue maternelle d'un million et demi de bretonnants.

Désormais, aux yeux du représentant du gouvernement français ce n'est PLUS UNE TARE, CE N'EST PLUS UNE HONTE QUE DE SAVOIR ET QUE DE PARLER LE BRETON. Les enfants pourront l'utiliser dans les cours des écoles, pendant les récréations, les maîtres pourront l'utiliser pour faciliter l'étude de la langue française.

Il y a là un PROGRÈS SENSIBLE de l'Administration ; et ce progrès est, sans doute, dû à l'intelligence du nouveau Préfet de Finistère, qui marche ainsi sur les traces de son héroïque prédécesseur, le préfet Collignon.

Measure timide, cependant, et toute locale.

Le breton, langue nationale en Basse-Bretagne, doit trouver place, non seulement dans les cours de récréation et comme moyen d'explication de la grammaire et de la syntaxe française, mais encore dans son propre enseignement, TROUVANT SA JUSTIFICATION EN ELLE-MÊME, dans le fait qu'elle est la source d'une CULTURE, d'une LITTÉRATURE et d'un SYSTÈME DE PENSÉE complètement originaux.

Le breton doit faire l'objet d'un enseignement spécial, et cela non seulement dans le Finistère, mais aussi dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Dans ce dernier département, nous relevons avec plaisir une recommandation de l'Evêque de Vannes. Faisant siennes les directives du Ministre de l'Education Nationale, au sujet de l'utilisation des langues locales dans l'enseignement public, Mgr Tréhiou a invité les maîtres et maîtresses de l'enseignement libre A SE PRÉPARER, comme leurs collègues de l'enseignement public, à enseigner le breton dans les écoles : car cet enseignement deviendra obligatoire dans les écoles publiques et privées, dès que les circonstances le permettront.

Disons nettement que non seulement les circonstances actuelles le permettent, mais QU'UNE TELLE MESURE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI OPPORTUNE.

Un premier pas a été fait dans la voie de l'APAISEMENT. Il s'agit d'en faire un AUJOURD'HUI dans la voie de la COMPRÉHENSION.

Fort de la JUSTICE DE SA CAUSE, confiant dans sa FORCE, le Peuple Breton attend une reconnaissance loyale de ses DROITS.

Le Peuple Breton attend : IL NE CONVIENDRAIT PAS D'ABUSER DE SA PATIENCE.

R. DELAPORTE.

Heurs et malheurs d'une enquête

Vers le milieu du mois d'août dernier, d'étranges rumeurs commencent à circuler en Bretagne : d'ou elles étaient parties, nous ne le dirons pas, mais nous n'avons aucune raison de ne pas rappeler l'objet de ces rumeurs. Il ne s'agissait de rien moins qu'une enquête entreprise au sujet du futur statut de la Bretagne.

Et cette enquête, si elle n'était pas menée officiellement, était, du moins, très officieuse : car le rapport en question devait être présenté, sur sa demande, à une haute personnalité gouvernementale. La plus haute ? Non, mais presque...

Disons tout de suite que le choix de l'enquêteur, sénateur-maire d'une charmante sous-préfecture, put surprendre nos militants et nos amis. Il y avait, tout de même, dans le monde politique, des hommes plus désignés que le sénateur en question pour mener une telle enquête. Il ne semble pas, d'ailleurs, que ce dernier se soit douté, le moindrement, de la responsabilité — pour l'avenir de la Bretagne et pour celui de la France — que lui conférait sa mission. Il n'appela que deux personnes en consultation : un vieux routier de la politique radicale et anti-cléricale, sénateur jusqu'en 1938, et descendant — c'est son plus beau titre de gloire — d'un des chefs du « Bastion », le Parti National Breton du XVIII^e siècle. L'autre, un écrivain breton, dont l'œuvre n'est pas appréciée de tous, et dont l'action s'inspire des traditions galloises, sinon des vieux rites celtiques.

À eux trois, ils établirent un programme qui, si nos renseignements sont exacts, pourrait, considérablement élargi, constituer la base d'une discussion. Ses principaux mérites consistaient en la proclamation de l'intégrité de la Bretagne et en la reconnaissance des droits de la langue bretonne. Mais, sur le reste, il y aurait lieu de faire bien des réserves : en particulier sur la division intérieure de la Bretagne, la faible autorité laissée aux représentants qualifiés de la nation bretonne, etc...

Tout ceci a donné lieu à beaucoup d'agitation, et, ces dernières semaines encore, cette agitation semblait loin d'être calmée.

Mais qu'advient-il de cette enquête, ou, plutôt, qu'en est-il advenu depuis le 14 décembre ?

AR FURCHER.

Le développement de l'Heure Bretonne

Les deux derniers numéros de l'Heure Bretonne sont parus sur huit pages.

Nos lecteurs et nos amis ont pu apprécier le gros effort fourni à cette occasion par la Rédaction du journal.

Les nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement, qui nous sont parvenues de tous côtés, témoignent du succès obtenu par cette initiative.

Aussi la Direction du journal a-t-elle décidé de faire paraître désormais l'Heure Bretonne une fois par mois sur huit pages, les autres numéros demeurant au chiffre normal de quatre pages.

Car il existe pour nous, comme pour tous les journaux, un grave problème : le problème du papier.

Ce problème nous impose de ne pas disproportionner le nombre de pages de chaque numéro à nos réserves.

Lorsque les possibilités d'approvisionnement se seront élargies, nous pourrions songer à faire paraître le journal deux fois par mois sur huit pages, et accroître sans cesse le rythme de cette parution jusqu'ici exceptionnelle.

Mais nos amis ne doivent pas oublier que le développement de l'Heure Bretonne est étroitement lié à la progression de la vente et des abonnements.

Sur ce point, notre journal est loin d'avoir atteint un maximum.

Pour augmenter le nombre des abonnés et des lecteurs, nos amis doivent faire, dans les semaines et dans les mois qui viennent, un très sérieux effort.

Que tous ceux qui souhaitent le développement de l'Heure Bretonne sachent qu'il dépend surtout de leur action.

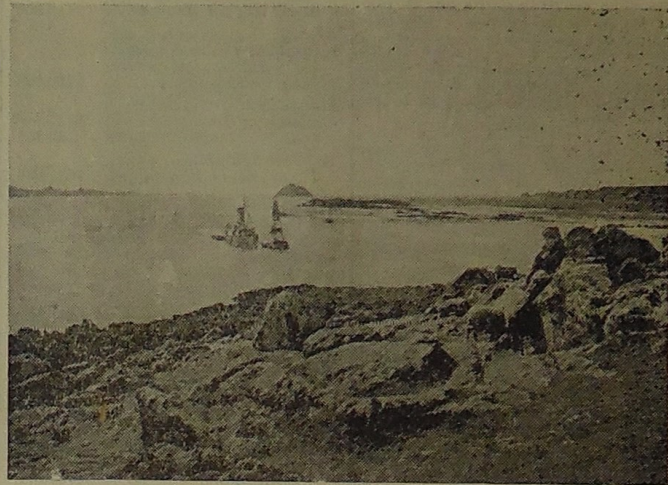
La Rédaction remercie vivement tous ceux qui l'ont félicitée pour son effort.

L'Administrateur, lui, attend autre chose que des compliments.

QUI PAIERA ?

Les généraux et les officiers sont avisés qu'ils peuvent prendre leur retraite. Ils toucheront pendant trois ans leur solde entière.

Est-ce pour favoriser leur retour à la terre ?



Iles de Basse-Bretagne : Baie à Ouessant.

La côte bretonne EST INFESTÉE D'ETRANGERS

La côte bretonne a perdu de sa grandeur...

Des étrangers s'y sont installés depuis une vingtaine d'années et en ont modifié l'onomatopée et la superstructure : ils lui ont donné un nom à l'eau de rose, elle est devenue la « côte de Granit rose » ; ils ont loti les landes et y ont construit de soi-disant « villas », entourées de jardins potagers et de barrières en ciment armé, pompeusement dénommées « Ker Tili », « Ker Toto » ou encore « Ça m'suffit ». Ils ont bâti tout le long de la côte des hôtels immenses d'un style de bas étage et des garages couverts de tôles ondulées et de panneaux-réclames dont le laid surpasse le paysage. Les discrètes boutiques ont fait place à de tapageuses devantures, et aux maisons sobres des armateurs et capitaines au cabotage, ont été ajoutés des « ailes » et des appentis pour en faire des « Pensions de famille ». On y trouve aussi un casino difforme, inachevé et presque en ruines, des dancings en briquettes couvertes d'enduits multicolores. Toutes ces horreurs ont été bâties çà et là, sans aucun alignement, n'importe où, n'importe comment, et aujourd'hui elles se bagueudent lamentablement dans le paysage. Tout cela sent le clinquant et la spéculation.

Des marchands de biens ont passé par là ; ils ont acheté les fermes de la côte et y ont tracé des pistes, revendu les terrains et sont partis les poches pleines laissant un pays mal loti. Leurs successeurs complètent leur œuvre et aujourd'hui Dinard, Saint-Quay, Perros, Trebeurden, Ploumanach, Benodet, Quiberon, ressemblent presque à des faubourgs de grande ville. Mais qu'importe la beauté pour les tenanciers de bar, les marchands de cartes postales et les agents d'affaires, le principal est qu'il faut gagner de l'argent ! Entre le sol breton et leur chair, il n'y a aucun lien ; quand toutes les beautés auront dis-

paru de cette terre, quand l'uniformité y régnera, quand ce sera l'abomination de la désolation, ils iront planter leur tente ailleurs et saccageront de nouvelles terres.

En attendant cette ruine totale, tous ces écumeurs de plage vivent dans de somptueuses villas, dans l'opulence, servis par des brigades de domestiques, des gens du pays à qui ils enseignent par leurs paroles et leurs actes, l'immoralité.

Ils ont démolì hier la côte, sa terre et ses hommes, et aujourd'hui ils s'attaquent à l'interland breton, où une nouvelle spéculation s'ouvre à eux : ils sont devenus « marchands de bois à feu ». Gare à nos forêts et à nos taillis ! Ils ont commencé à les mettre en coupe réglée. Engoncés dans des pardessus de fourrures, ils font travailler sous leurs ordres des hordes d'esclaves mal payés, tandis que leur portefeuille se gonfle de billets gagnés sans peine qu'ils étalent chaque soir, « la journée terminée », dans les cafés où ils aiment parler « affaires ».

Pour eux, c'est la Bretagne idéale ; pour nous, c'est la Bretagne des vandales.

Nous qui avons connu ce pays dans sa virginité primitive, nous sommes peints de voir dans quel état il a été mis par ceux qui l'ont prostitué.

Nous connaissons ces étrangers et nous les rendons responsables de ces crimes de lèse-paysage, qu'ils devront expier.

Bientôt un service de nettoyage enlèvera les croûtes que ces boussiers y ont laissées. Le pays retrouvera sa beauté qui sera pour lui et ses habitants une source de richesse et attirera vers lui, dans sa sobre et merveilleuse réalité, les voyageurs du monde entier.

P. TALEG.

La soirée du 19 au Théâtre de Rennes

Excellente soirée dans l'ensemble, où nous avons retrouvé avec ravissement le Cercle Celtique de Rennes, toujours égal à lui-même, sous la direction de MM. Cairou (dances) et Geslin (musique).

M^{lle} Mahéo-bardy tint l'assistance nombreuse sous le charme de sa voix ; regrettons qu'elle ne chanta rien de la Bretagne.

M. Henri Bréhé fut très applaudi dans son répertoire breton.

Des compatriotes du Cercle firent une quête au profit des prisonniers, par laquelle le public rennais manifesta sa générosité.

Les organisateurs de la soirée nous permettront une critique : il eût fallu calculer le programme de façon que la séance se terminât à 11 heures, au plus tard. La question du couvre-feu est trop importante pour le paisible citoyen, qui ne veut pas de difficulté avec la police, pour qu'elle soit traitée à la légère. C'est ainsi qu'une bonne partie de l'assistance ne put assister aux dernières danses et au chant du Bro Goz, que le public écouta debout et reprit en chœur.

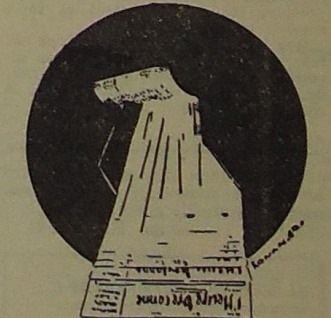
Regrettons aussi, pour l'ambiance de la salle, l'absence des étudiants bretons. Mais, de ceci, les organisateurs de la soirée au 19 ne sont pas responsables.

RÈGLEMENTONS

Un maître, animé sans doute de bonnes intentions, avait indiqué un local aux cultivateurs pour venir déposer leur beurre pour le grossiste.

Conclusion : pas un demi-gramme de litraon.

Il faudrait bien deux gendarmes à côté de chaque travailleur pour pouvoir appliquer tous les règlements.



POUR LA ROTATIVE

L'APPEL DE LA SEMAINE DERNIÈRE A ÉTÉ ENTENDU.

Très bon début de semaine.

(Plusieurs souscriptions, petites et grandes. Deux demandes de passer à domicile.)

Nous espérons que la fin de la semaine sera encore meilleure.

LA DIRECTION DE L'« HEURE BRETONNE » COMPTE BIEN QUE SES AMIS LUI ASSURERONT DES

ETRENNES substantielles

MILITANTS,

ADHERENTS,

AMIS,

Nous comptons sur vous.

Merci !

LE REDACTEUR EN CHEF.

Un "Grand Travail" à Saint-Brieuc

La presse française en a couvert ses colonnes, la radio nous a corné aux oreilles le programme des travaux maritimes qui vont équiper, moderniser la France et procurer du travail aux chômeurs.

Marseille sera privilégiée, ainsi qu'il convient à cette cité infortunée, célèbre par son organisation de pompiers-politiciens bons à tout, sauf à étendre les incendies. Rappérez-vous l'incendie du Grand Bazar de Marseille, en 1933, qui fit une centaine de victimes.

Bordeaux aussi ne sera pas oubliée et des travaux gigantesques seront faits dans ses avant-ports ou, en raison du ressac de l'océan, il faut des dispositions spéciales très coûteuses.

Dans ces deux villes et dans tout le Midi, ce sont des militaires que l'Etat français va dépenser pour remédier ces pays de leur courage politique et économique.

Tant que à Brest à la rade merveilleuse, Brest le grand port transatlantique naturel de l'Europe, Brest, où devraient partir vers toutes les grandes capitales des avions de transport rapides, à Brest, dis-je, on ne fera rien de grand, car Brest est en Bretagne et qu'à Vichy on se moque des Bretons.

Revenons au titre de cet article et parlons de Saint-Brieuc, où l'on va dépenser, non pas des milliards, mais une petite dizaine de millions pour agrandir et moderniser l'abattoir.

Il semble à première vue que pour une transformation de l'ancien abattoir, une dizaine de millions soit un chiffre assez élevé et que, pour cette somme, on pourrait avoir mieux, mais passons...

Nous ne critiquerons pas non plus la compétence de la Commission municipale, désignée le 13 novembre 1940, qui a examiné les projets avec les concours de M. le Directeur départemental des Services vétérinaires.

Mais, ce que nous aimons bien remarquer à nos lecteurs, pour en montrer l'indélicie, c'est que ce projet a été conçu, comme par hasard, à un ingénieur de Paris, et qu'il est réalisé, comme par hasard, par des entrepreneurs de Paris.

Nous puisons dans le *Nouveliste de Bretagne* du 29 novembre, qui reproduit le rapport de M. Le Garçon au Conseil municipal, les renseignements qui suivent, dont nos lecteurs apprécieront la valeur.

Le projet a été confié à M. Planchon, ingénieur-conseil, 10, rue Eugène-Sue, à Paris, qui assurera la direction des travaux suivant les taux suivants :

- 6 % sur le premier million ;
- 4,50 % de 1.000.000 à 3.000.000 ;
- 4 % au-dessus de 3.000.000.

Le même rapport nous apprend un peu plus haut que le montant des honoraires prévus s'élevait à la coquette somme de 559.200 francs, et le montant au projet à 2.000.000 francs.

Pourquoi a-t-on cherché à Paris (et qui a été le chercheur) un ingénieur-conseil pour réaliser la transformation de l'abattoir de Saint-Brieuc ? Pourquoi n'avoir pas comme ce travail à un architecte, dont c'est la compétence autant et plus que celle de n'importe quel ingénieur-conseil, car tous les grands abattoirs modernes (Bordeaux, par exemple) ont été réalisés par des architectes ? Et il ne manque pas d'architectes de talent en Bretagne... Le travail leur faisant défaut en ce moment, par suite des circonstances, c'est plus que jamais une scandale de faire venir un ingénieur parisien pour travailler dans notre pays...

Gomme ce fait-il que l'on ait fait un appel d'offres et non pas une adjudication ? Une parenthèse pour expliquer aux lecteurs la différence entre ces deux procédés. L'adjudication, procédé courant, est publique ; n'importe qui peut y participer et y donner son prix, tandis que l'appel d'offres est une tout autre chose. C'est l'ingénieur ou l'architecte, directeur des travaux, qui s'adresse à quelques entreprises choisies et leur demande leurs conditions. On saisit de suite la différence fondamentale qui existe entre les deux procédés.

L'ingénieur-conseil étant de Paris, ce sont des entreprises parisiennes qui, comme par hasard, ont soumis des offres satisfaisantes, que nous citons ci-dessous, d'après le rapport de M. Le Garçon :

Travaux de génie civil : Union des Services Publics, 180, boulevard Haussmann, à Paris..... 4.875.809

Travaux d'épuration des eaux : Etabliss. Luchair, 136, rue de la Chapelle, Saint-Ouen..... 405.000

Inclinaison des décrets : Union des Services Publics, 180, Bd Haussmann..... 186.000

Abatage et manutention mécanique : Union des Services Publics, 180, Boulevard Haussmann..... 1.900.000

Equipement frigorifique : Etabliss. Brissonneau et Loiz, 51, Chaussee-d'Antin..... 535.750

Isolation : Etabliss. Waner, 87, av. de la République..... 577.320

Il faut remarquer que l'« Union des Services Publics » est une entreprise parisienne tout comme les autres et qu'elle s'attribue pour elle seule une part de 6.961.809 francs de travaux, soit les deux tiers de l'entreprise.

La conclusion de tout ce qui précède c'est que tous les bénéfices de cette affaire seront réalisés par un ingénieur parisien, des entreprises parisiennes et leurs bailleurs de fonds, des capitalistes parisiens.

Le rapport Le Garçon nous apprend que dans les honoraires de l'ingénieur-conseil, sont compris la rémunération de 1 % pour l'agent de Saint-Brieuc chargé de la surveillance des travaux.

Est-ce un compatriote qui va remplir ce rôle secondaire ingrat ? Peu importe, mais le plus clair de toute cette affaire, c'est que les Bretons n'auront ici, comme toujours, que les fonctions inférieures, qu'ils joueront le rôle de coolies, ou de porteurs nègres... Ils seront employés aux besognes indignes des Parisiens et pour des salaires de famine...

J'entends déjà d'avance quelques âmes candides dire qu'après tout, on voit en étudiant le financement de l'affaire selon le rapport de M. Le Garçon, que c'est l'Etat français qui fournit ou avance la plus grande partie des fonds, qu'il n'est donc pas injuste que quelques bons Français de Paris en profitent, puisque cela donnera un peu de travail à nos ouvriers qui en manquent, etc., etc.

Je réponds de suite à ces jobards, qui sont légion, que l'Etat français n'emploie en Bretagne qu'une maigre partie de l'argent qu'il y ramasse — un dixième environ — et que c'est donc avec notre propre argent, après un détour par Paris, que l'on réalise les quelques travaux faits chez nous. Le reste de notre bonne galette servira à agrandir le port de Marseille, celui de Bordeaux, ou à faire, dans le Midi, les travaux réclamés par les ouléux combinards de la politique française.

Quand donc serons-nous débarrassés de tous les brasseurs d'affaires parisiens et de leurs représentants qui viennent râler, on ne sait comment — ou plutôt on le sait trop — le travail des architectes, des ingénieurs, des entrepreneurs et des ouvriers bretons ? J'apprends, d'autre part, que dans le programme des « grands travaux » prévus par l'Etat, figurent diverses réfections et agrandissements de monuments classés, mais qui naturellement seront faits par le Service des Monuments Historiques, c'est-à-dire les protégés de Huysman, ce Juif, fuyard du *Massilia*, dont les parents sortaient d'un ghetto néerlandais, et que la France-Maçonnerie avait réussi à placer comme directeur des Beaux-Arts.

Dans les Monuments Historiques, les Architectes en chef sont tous de Paris comme par hasard, tandis que les architectes bretons n'ont qu'un rôle de sous-ordre : celui de surveillants des travaux.

Il y a pourtant en Bretagne les architectes et les archéologues compétents nécessaires, qui connaissent l'Art Breton, cent fois plus que des importés, et possèdent, ce qui est mieux, l'esprit racial qui convient pour restaurer et embellir nos monuments.

De quoi qu'il s'agisse, rien ne peut être fait de convenable, dans l'intérêt du peuple breton, là où se vit l'Etat jacobin, ses fonctionnaires et leurs suppôts maçonniques.

Que les Nationalistes Bretons se hâtent donc de prendre en mains la direction de nos affaires, petites ou grandes ! On attend d'eux l'honnêteté, la compétence, l'ordre.

F. LEDU.

SOUSCRIPTIONS

Nous remercions infiniment les Amis qui nous ont envoyé une souscription ce mois-ci.

ILS SONT NOMBREUX, PAS ENCORE ASSEZ NOMBREUX.

Nos frais augmentent à mesure que grandit notre rayon d'action.

NOS ORGANISATIONS S'ÉTENDENT.

NOS BESOINS GRANDISSENT.

Pensez à nos ETRENNES

Pour le Parti : M. GUIYSE, C. C. 33.338 Rennes.

Pour le Journal : M. GEFLOT, C. C. 25.229 Rennes.

LISTE DES SOUSCRIPTIONS

(arrêté au 15 décembre 1940)

M^{lle} Chevillotte, 200 fr. ; D^r Esel, 500 ; Menoual Kalonek (Yvni), 20 ; Nivot, 100 ; Umal, 10 ; Pour l'Heure Bretonne, 10 ; Poulain, 100 ; Evit Ar Steurn, 200 ; Leclercq, 10 ; Théotec, 100 ; D^r Guillou, 1.000 ; Fais la Breiz, 80 ; Un Recteur du Pays de Vannes, 25 ; Golan, 150 ; Diner Ar Vro, 100 ; Pour l'Heure Bretonne, 100 ; Pour les prisonniers, 100 ; Pour les Prisonniers Bretons, 100 ; D^r G... pour l'Heure Bretonne, 1.000 ; Pour votre œuvre, 100 ; Pour la Propagande, 200 ; Le Bars, 50 ; Pour l'Heure Bretonne, 100 ; Pour l'Heure Bretonne (Quiberon), 80 ; Cadoual, 115 ; Abbé Jézékel, 25 ;

Cuven, 150 ; Un Prêtre, Saint-Malo, 80 ; Prival, 50 ; Aubert, 10 ; Le Croisvaux, 200 ; Anzic, 10 ; Pour l'Heure Bretonne, 100 ; Eur Messag Bigouden, 50 ; Bertin, 500 ; Une Lectrice, 10 ; De Paroaveux, 500 ; D^r Goadou, 150 ; Leroux, Rennes, 450 ; Deletré, 5 ; Peris, 10 ; Guillemot, 100 ; Anonyme, Rennes, 100 ; Bouan du de famille, 10 ; Madec, 10 ; Une mère de famille, 10 ; Gall, 2 ; Gaudin, 40 ; Le Roux, Rennes, 10 ; M^{lle} Menest, 5.

Le sabotage du port de Saint-Malo

Notre camarade Robin, auteur de l'article, n'est pas responsable de la faute qui s'est glissée dans l'orthographe du mot « embeccquetage » que nous avons fait passer : « embactage ».

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs qui auront rectifié d'eux-mêmes.

Au travail pour la Bretagne !

Réunion des Chefs Départementaux du P. N. B.

Le 22 décembre s'est tenue à Rennes la quatrième réunion mensuelle des Chefs Départementaux du Parti National Breton, sous la présidence de M. R. Delaporte, Chef du Parti. Assistait à cette réunion :

MM. R. Delaporte, Chef du P. N. B. et Directeur de l'Heure Bretonne ; F. Moaz, Secrétaire général du Parti ; G. Lemée, Secrétaire de la Propagande du P. N. B. ; J. Le Bee, Chef départemental du Finistère, assisté de M. Le Berre ; J. de Quelen, Chef départemental des Côtes-du-Nord ; M. Guilyse, Chef départemental du Morbihan ; P. Gaigret, Chef départemental d'Ille-et-Vilaine ; G. Breton, Chef départemental de la Loire-Inférieure ; A. Guillou, Chef des Bretons de l'Étranger.

La prochaine réunion des Chefs départementaux a été fixée au dimanche 28 janvier 1941.

SAINT-BRIEU

Réunion de section le 19 décembre. Causerie d'un camarade de Plouguenast. Distribution du travail pour la semaine aux équipes de propagande à l'intérieur de la ville et en accord avec les sections des chefs-lieux de canton de l'arrondissement.

LAMBALLE

La Section locale procède à plusieurs ventes à la criée de l'Heure Bretonne sur toute l'étendue du canton, avec l'aide de camarades de Saint-Brieuc. L'accueil est partout excellent. On est dans les quartiers ouvriers de Lamballe que nous avons été le mieux reçu. Visiblement, nos compatriotes ouvriers comprennent notre action et nous voient venir avec sympathie.

MONCONTOUR

Vente à la criée de l'Heure Bretonne par les camarades de Saint-Brieuc. Dans toute cette région, les journaux sont prestement élevés et, malgré que nous en apportions chaque fois un plus grand nombre, nous n'en avons jamais assez pour contenter tous les acheteurs.

PLOUGUENAST

Accueil partout favorable à nos propagandistes.

BREST

Sous l'impulsion de nos militants de la région, la campagne contre l'appareillage du beurre par les autorités françaises pour les expéditions à Paris, dans le Nord et l'Est de la France, est en pleine libération, fait des progrès. La presse locale s'est occupée de cette question. Il faut intensifier la campagne dans ce sens.

CHATEAUBRIANT

Malgré l'active propagande anti-bretonne faite dans les mines de la région, une section ouverte du P. N. B. s'est créée et travaille activement. Bientôt, une section adhésive pourra y arriver, sur tout l'arrondissement. D'ici fin janvier, il y aura un dépôt de l'Heure Bretonne dans chaque bourg de l'arrondissement.

NANTES

Toutes les prévisions du Bureau Central du Parti ont été dépassées par les militants de Nantes. En quelques jours, une section ouvrière a été formée et comprend déjà plus de 100 membres. Toute la région entre Nantes et Redon a été activement prospectée par nos propagandistes et les vendeurs de l'Heure Bretonne. Constitution, le 13 décembre, d'une Fédération des Etudiants Nationalistes Bretons.

Samedi 14 décembre, causerie par David, chef de la Section des Etudiants de Nantes, sur le Portugal et l'œuvre de Salazar de Nantes, sur l'Arbre de Noël aura lieu le samedi 28 décembre, à 14 h. 30, rue Guibal, pour lequel

BREZONED, lennit

« S. A. V. »
Kec'hgelouenn drimzik

Eman an niverenn 17 o puezout dont er-maez, cuni 80 palenn a vrezoneg plijus hag aes da lenn.

Kontadennoù, barzonegoù, fablennoù hag all.

Koumanant bloaz : 20 lur.

Kas an arc'hant d'an Abrou DANIEL, 9^{me}, rue de Rouvray, NEUILLY (Seine). — C. G. 1902-50 Paris.

Les lois bureaucratiques françaises et les marins

La Caisse des invalides a changé de nom deux ou trois fois. En réalité, c'est le vieux système de Colbert qui est à l'honneur dans la marine marchande française. Il y a eu des retouches mineures, on a changé le nom et le titre des lois, mais cela revient toujours au même principe désuet et vieillot. A part la corporation des gens de mer, toutes les autres ont eu des lois nouvelles avec chaque nouveau gouvernement. Cela ne veut pas dire que les ouvriers avaient les conditions de travail et d'existence les meilleures ; cela prouve simplement qu'on cherchait à les satisfaire, ne serait-ce que pour entretenir le calme dans la classe ouvrière. Quant aux marins, dispersés continuellement d'un bord à l'autre, ils n'étaient pas à craindre. Le gouvernement Blum a cru faire quelque chose de bien ; il n'a eu que le tort d'assimiler les conditions de travail dans la marine de commerce aux conditions de travail des entreprises à terre. C'est un tort immense. Le marin doit avoir en plus du terrain certaines compensations. Personne ne saurait le contester.

Les lois du Front populaire, plutôt que de chercher un arrangement au malaise, auraient dû être radicales et saper le mal à sa base.

A bord d'un navire, ce n'est pas la création de délégués à la nourriture qui a changé grand-chose. La suppression de la gestion de la nourriture de l'équipage aux capitaines, aurait été le seul remède efficace. Ce ne sont pas des heures supplémentaires simples, doubles ou triples, des dimanches doubles, des quarante heures, des quarante-cinq heures, et toute la séquelle des lois aussi stupides l'une que l'autre, auxquelles personne ne comprenait rien, qui simplifiaient les choses. Les premiers lieutenants se dépeignaient du mieux qu'ils pouvaient ; exécutant à l'égouttement les uns d'une façon, les autres d'une autre. Tous avaient raison. La clarté d'un paragraphe, de l'article, de la loi d'un... étant tellement concise. La plupart de ces règlements qui sortaient à la cadence de trois ou

quatre par mois et plus, se contredisaient. Les commis dans les diverses inscriptions Maritimes les interprétaient avec leur meilleure volonté de fonctionnaires consciencieux, aussi diversément qu'ils étaient nombreux.

Jusqu'au jour où « en ayant mare », ils firent comme tout le monde : ne voyant que ce qu'ils voulaient voir, les lois s'assouplirent et devinrent infirmes.

Dans les compagnies de navigation, ce fut une pagaille sans nom. Les uns touchaient en trop, d'autres en moins. Dans certains cas, le lieutenant s'est vu obligé, sous peine d'être mis à la porte, après avoir payé un négro ou un bicot qui disparaissait on ne sait où, de combler un déficit de quelques centaines de francs, qu'une interprétation malheureuse avait fait faire dans sa caisse.

Prenez le cas d'un matelot qui ne toucherait que son mois fixe. Après avoir effectué les retenues pour la retraite et autres, il restait lui cent quarante-six francs net. Là-dessus, retirez encore mensuellement deux cents francs pour les frais divers personnels ; ce marin peut envoyer à sa famille six cent quarante-six francs, qu'il ait des enfants ou qu'il n'en ait pas ; l'Etat se chargeant de verser une allocation familiale, celle-ci insuffisante. Ce n'est pas avec de telles sommes, même augmentées d'heures supplémentaires et de dimanches payés, qu'un matelot pouvait faire des économies. Ce que je viens de dire est valable pour les autres marins de commerce dont la solde n'était guère différente. Or, malgré les 7 % que tous ces gens versaient durant leur activité pour obtenir une retraite, celle-ci n'était pas assez élevée pour assurer aisément leurs vieux jours.

Résultat : ayant dépensé tout son gain, pour faire vivre difficilement sa famille, le marin se trouve à cinquante ans privé du nécessaire. Ce n'est pas avec une pension variant de 4.200 à 5.500 francs maximum qu'un homme peut vivre avec son épouse et élever parfois des enfants. A plus forte raison avec la moitié, ou une somme légèrement supérieure à cette annuité, une veuve de marin ne peut subsister. Si nous calculons les dépenses occasionnées par : le loyer, le chauffage, la lumière, les impôts, nous voyons combien il reste pour vivre des sommes étiées plus haut.

A cinquante ans, certains diront qu'un homme peut travailler. Oui, à condition qu'il ne soit pas perclus de rhumatismes, ou esquiné par la chaleur ou la pluie. Ce n'est pas le cas de tous les marins, mais d'une bonne partie d'entre eux. N'importe, qu'il finisse sa carrière bien portant ou invalide, le marin de commerce versait suffisamment à la Caisse des retraites pour que l'Etat français lui assure une pension moins ridicule. A ceux qui disent : « Il ne fallait pas prendre ce métier-là », je ne répondrai rien. On ne raisonne pas avec cette catégorie d'atrophies mentales.

Maintenant que la marine marchande est en panne, les terribles se rendent compte davantage de son utilité, et pour cause. Ceux qui étaient habitués à avoir une maison douillettement chaude et qui voient avec inquiétude le fond de leur vent à charbon ; la femme qui cherche de la laine pour son petit, du sucre ou du chocolat ; ceux pour qui l'huile, quelle soit d'olive ou d'arachide, n'est plus qu'un souvenir ; ceux dont les narines ne sont plus flattées par l'odeur d'un délicieux moka ; les artisans, les cultivateurs, les industriels auxquels il manque et le nécessaire et le combustible pour travailler et vivre ; en un mot tous — car la mort de la marine marchande prive chacun de ceci ou de cela — pensent maintenant aux marins.

Ces hommes qui bravent la mort vingt fois dans leur existence, qui vivent sous tous les temps ; du froid qui gèle la mer au soleil qui rend fou ; pour qui la joie familiale, la plus grande joie sur la terre, est pareillement donnée entre deux voyages ou durant un court congé, souffrent comme les autres. Plus que les autres, quand ils apprennent à des centaines de milles la mort d'un père ou d'une mère, d'un enfant, d'une épouse bien aimée. Pour eux, point de ces congés qui permettent aux terribles d'ensevelir les leurs, et de pleurer sur leur tombe ouverte, point de condoléances éternelles. D'un revers de main, après avoir ouvert le mauvais télégramme ou la mauvaise lettre, ils essuient leurs yeux. Du moussou ou commandant, chacun prend une part de leur tristesse, sans prononcer un mot. Quand l'heure du travail sonne, comme les autres, ils montent sur le pont.

Des humains subissant ainsi durement le poids de la vie, héroïques devant le destin qui les frappe, n'ont-ils pas droit à plus d'égards que ceux dont ils furent l'objet jusqu'à maintenant.

Si nous voulons bien considérer qu'un docker allait jusqu'à gagner en dix jours la solde d'un matelot et en dix-sept jours la solde d'un officier, alors qu'il a fallu grèves sur grèves pour faire augmenter la mensualité des marins, on se trouve étonné devant tant de platitude d'un capitalisme peureux. Quand les hommes des quais avaient fini leurs huit ou dix heures de travail, ils s'en allaient vers leur foyer. Mais pour le marin qui avait déjà travaillé toute la journée, le labeur continuait. Si le navire devait prendre la mer dans la nuit, après la manœuvre c'était le quart. J'ai vu des matelots épuisés s'endormir à la barre, rendus par la fatigue. Ce n'étaient pourtant pas des demi-hommes.

Dans la France pourrie, où l'égoïsme et le veau d'or régnaient en maîtres, ces choses-là étaient courantes. Nous, les marins, pour ne parler que de notre corporation, nous étions considérés comme appartenant à une catégorie de gens arriérés et inopéris. Des Compagnies de navigation, c'était à qui aurait pu accumuler les plus gros dividendes. Chacune tirait de son bord, mais toujours au détriment du moins fort. Dégoûtés, les équipages qui voyaient que personne « ne s'en faisait », prenaient le travail parfois à la légère. Aussitôt des voix criaient au scandale, au manque de conscience, à l'anarchie. C'était un remue-ménage, dans toute la hiérarchie des parasites financiers ; le réveil de la bureaucratie assoupie. Des lettres et des lettres étaient adressées au gouvernement ; non pour lui demander de chercher un remède au malaise général, mais pour implorer son appui devant les sans-gêne « de ces bandes de fainéants ». Paris, sans chercher volontairement à comprendre le fin mot de toutes ces histoires, inondait les quartiers de l'Inscription Maritime de circulaires priant les Administrateurs de prendre des sanctions vis-à-vis de tous ces énergumènes, qui voulaient s'enrichir sans travailler. Les sanctions étaient prises.

Brandissant alors au-dessus de leur tête l'étendard de l'Ordre et de la Discipline, dans un appel, rengaine émouvante, le Ministre de la Marine Marchande française et ses acolytes esquissaient des sourires mielleux aux marins, qui, bons garçons, s'y laissaient prendre.

Les temps sont changés, et maintenant, pour nous endormir, il faut autre chose que des pleurnicheries et des fadeuses. On ne verra pas dans notre future Bretagne des hommes condamnés à vivre sans joie, parce qu'ils naissent marins.

Sur nos navires, entre « pays », dans l'ambiance de notre Patrie, s'épanouissent les qualités de notre race, librement. Les marins sont des êtres humains au même titre que les autres. Les risques et les inconvénients de leur métier seront atténués dans la mesure humainement possible, équitablement ; nos lois ne dateront pas du siècle dernier. Elles seront toutes nouvelles, surprenantes, pour nous qui avons toujours été brimés. Nos gens de mer y trouveront la compensation de leur existence « à part » ; dans la joie de vivre aisément, de ne plus être des parias auxquels la famille n'est permise que quinze jours par an ; par la perspective d'un avenir dignement assuré. Nous ne promettons pas des miracles. Mais nous ferons ce que la France n'a jamais pu faire, c'est-à-dire que jamais nous ne permettrons que la Marine Marchande Bretonne soit gouvernée par des bureaucraties.

C'est le seul moyen « pour qu'elle tienne sur l'eau ».

YANN AN TRÉMETET.

RENNES

La Section étudiante enregistre régulièrement de nouvelles adhésions.

PARIS

Nombreuses créations de dépôts de l'Heure Bretonne dans la région parisienne. Plusieurs sections du P. N. B. sont en formation dans les banlieues est et nord de la ville.

Les Adresses des Comités Locaux

RENNES.
Central du Parti National Breton : 20, rue Waldeck-Rousseau.
Comité de Rennes du C. N. B., Service des Prisonniers, Service d'Entr'aide Bretonne : 10, rue des Francs-Bourgeois. Permanence de 9 h. à midi et de 14 à 19 heures.

NANTES.
Services départementaux du Parti et Section locale : 27, rue Guibal. Permanence de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures.
Le Royer Breton : 12, rue des Capucins.
Fédération des Travailleurs Bretons : M. Ed. Bruneau, 10, rue de l'Horionnière.

LOIRENNE.
Comité d'Etudes Bretonnes et d'Action Sociale : 6, rue du Faouëdic. Permanence, tous les jours, de 14 à 19 heures. Les jours de marché (mardi et samedi), et le dimanche, de 10 heures à midi.

QUIMPER.
Services départementaux du Parti, Stag ar C'hoat, route de Brest.

BREST.
Section locale, Service des Prisonniers et Service d'Entr'aide Bretonne : 3, rue Ornou, de 14 h. 30 à 18 h. 30. Le dimanche, de 10 heures à midi.

SAINT-BRIEU.
Services départementaux du Parti et Permanence de la Section locale : 29, rue Renan. Téléphone 13-32.
Réunions de la Section : tous les jeudis, à 20 h. 15, 41, rue du Port.
Cours de breton : tous les mardis et les samedis, à 20 h. 15, 41, rue du Port.

KEVREIZ : 43, rue Saint-Placide (9^e). Permanence : tous les jours, de 17 h. 30 à 20 h. 30.

M. Y. Favreul-Ronacher ayant été présenté, dans le numéro 21 de l'Heure Bretonne (30 novembre 1940), par l'ancien Rédacteur en Chef du journal, comme le représentant du Parti National Breton à Nantes, il nous prie de faire connaître à nos lecteurs qu'il n'occupait plus ce poste à cette date, ayant donné sa démission depuis le 11 novembre 1940.

Kartenn an douar

Skouedenn diwar skouer ar vout-zouar veur, e pri Kemper, a voe savet e 11-Breiz, da vare Diskouezadeg Etrevroadel Paris e 1937, en enor d'ar Vrezoned bro-derien, morerien, soudarded, misionerien, ha goundelein-tachennou, a vestro-nias douarou nevez, o kas dre ar bed-holl ana ha brud bro-Vreiz.

Ar wech kenno da Gartenn an Douar beza embannet e brezoneg pen-da-benn ha moulet en eun douar ker kenedus.

Ne vo moulet nemet eun nebeut skouerou anez. Brasoc'h a-se e vo o zalvoudege. Ouspenn ma vo lies-livet splannim pep skouerenn dre zorn an arzour e-unan.

Priz evit ar rak-prenerien : 250 lur.

Ne vo dalc'het kont nemet eus rak-prenadennoù a vo bet paet da :

M. R.-Y. CRESTON, 61, rue Mathurin-Régnier, PARIS-15

Tous les Militants Bretons doivent avoir en mains

BRETAGNE 38
par R. Y. CHESTON, Germaine JOAN, P. PÉRON, de « Seiz Breur ».

Un ouvrage capital sur l'Economie Bretonne qui détruit la légende de la Bretagne, pays pauvre.

PRIZ : 15 francs.

En vente au bureau du Journal.

PETITES ANNONCES

10 francs la ligne pour une insertion, plus 5 francs pour transmission de courrier.

CHAUFFEUR touriste et poids lourds cherche place. Accept. tout autre emploi. — Ecr. G. LE LANN, Heure Bretonne, Rennes. 144

MILITAIRES (Rubrique gratuite)
CADIOU Albert, au 19^e R. I., 10^e Cie, 5^e Sect., S. P. 101. Dernières nouvelles ? mai. Qui peut fournir renseignements ?

IMPRIMERIE DU CONSEIL NATIONAL BRETON, Le Gérant : G. FRETON.

OU DESCENDRE ?

Café - Brasserie de la Paix
Palais du Commerce, RENNES
L. LECHAT
- Sa Cave renommée -
Téléph. 36-21 — 36-22.

HUITRES

Portugaises parquées vertes
Fines de Claires de l'Océan
Marennes vertes
BELON — PRAT AR COOM
CANCALE
Toutes les HUITRES DE BRETAGNE
- Vente à emporter -
Dégustation sur place
LA CHOPE
3, Rue de la Chalotais - RENNES

La Renaissance

12 Rue de la République - RENNES
son restaurant
huitres et produits de la mer

L'EUROPE

RENNES
Téléphone 23-85

HOTEL de la PLAGES - RESTAURANT

Jean RESCHE-RIGON
Téléph. 21-96 — Chef de Cuisine — Propriétaire
2, rue St-Thomas (près pl. Chateaubriand) - ST-MALO.
HOTEL-PENSION LE PAVILLON
St-SERVAN - Tel. 42-85
Vieux Gravelles — Bains de Voyage et

MONTRES
GRAND CHOIX
POUR HOMMES ET DAMES
Au Comptoir d'Horlogerie
11, Quai Chateaubriand, RENNES

CHAPEAUX BRETONS
Le papier (25 x 5 cm) :
L'unité : 0 25 Les 50 : 12 *
Les 12 : 3 * Les 100 : 20 *
En calicot imprimé :
a) 10x16 cm. 2 fr. l'unité
b) 24x42 cm. 8 50 franco

EDITIONS DU LEON
LANDERNEAU (Finistère)

LE FIL ENCHANTE
4, rue Larrey, PARIS (5^e)
MERCERIE — BONNETERIE
JOUETS — LIBRAIRIE
On y trouve des ouvrages en breton ou traitant de questions bretonnes

BRONCHOCUROL
Spécifique des Toux rebelles
Très indiqué dans toutes les affections pulmonaires
ANTISEPTIQUE ET CALMANT
Prix : 13 fr. 75
(Franco sur demande)

SE TROUVE A LA
PHARMACIE CENTRALE
1, Rue Clemenceau
SAINT-SERVAN-SUR-MER

Librairie LARCHER
2, Place du Palais — RENNES
GRAND CHOIX DE LIVRES, OUVRAGES SUR LA BRETAGNE
Papeterie — Articles Etudiants et Ecoliers

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

N. D. L. R.

IL S'EMPISE RAPIDEMENT !

Le Calendrier Breton Mural 1941
12 Feuilles illustrées détachables
avec noms des Saints bretons et éphémérides de l'Histoire de Bretagne.

Conversion sur couché bicolor.

L'unité 4 *
Par 10 3 75
Par 20 3 50
Par 50 3 25
Par 100 3 *

ENVOI FRANCO

EDITIONS DU LEON
— Landerneau —
C. C. Caouissin 27165 Rennes.

POUR TOUS VOS TRANSPORTS
MARCHANDISES DIVERSES, DENRÉES, BAGAGES SUR
LE NORD, PARIS, ROUEN, L'EST
Utilisez les services réguliers journaliers dans chaque sens

NORD-BRETAGNE
17, Bd Beaumont, RENNES
Téléph. 36.84

3, r. St-Vincent-Paul, PARIS
DOMICILE à DOMICILE
Tél. Trud. 72.60

Amzer Breiz

Ar bajenn brezonek a zo bet savet gant skrivagnerien Kerne, Stang-ar-C'hoad, Straed Brest, Kemper.

Ar pezh a fell d'eomp : Ar Brezonneg er Skol. Ha dioustu !

Termaji war ar blasenn

NOTENN. — A-benn ar 14 a viz genter a zeu, e tegouez pevare dezha-bloaz maro Jakez Riou. Gindik a Lothey, kichen Kastellin, ha tremenel e-kreiz e vrad, Jakez Riou a oa anezhañ unan eus gwella skrivagnerien bro-Vreiz, savet etre an douar vrezel. Komz a raomp hirroc'h diwar e benn ha diwar-benn e levrioù brezonek, en unan eus niverennoù an Heure Bretonne da zont.

N'en em emelle ket nemer a bolitiker, Memes tra, en doa e vennañzioù d'ezhañ e-unan, hag ar gontadennoù a lakomp hizio d'indan sellou hol lennerien, a laka anat an difiziad en doa ouz politikerien ar vro, atao prest da blada, atao prest da ankounac'hañ gant mad breiz-Vreiz, gant ma vezo roet d'ezo eur « vedalenn », pe gant aon da zispil-jout da Jannet-Bras Paris.

Eur farserez eo ar gontadenn-mañ, evel just, eur farserez c'houlenn. Enni, avat, e tiskouez Jakez Riou ar fac e vage evit ar bolitikerien.

Y. D.

(Eur gontadenn goz evit evit hor bugale vihan.)

Job a zegouezas d'ezhañ mont d'ober eun droad da Baris.

Derc'hent dez e gimiad, segredour an ti-ker a lavaras d'ezhañ : — P'egwir e vi warc'hoaz e Paris, kerz d'ober eun dro betek Kambri an Deputeed, Warc'hoaz, eun-hag-eun, e vo reuz, eur reuz spontus gant votadeg al lezenn aozet diwar-benn Breiz. Brudet e vo an dez en istor hor bro.

— Burzuded eo, avat !

— Deputeed Leon ha Kerne, Treger ha Gwened, a wisko holl chipennou brodet e c'hanton, e zokou ledan ha boutou koad e begou lemm. Unan zoken a guzo eur morzol en e grubuilh hag... Gwad a redo !

Kemer a reas an tren kenta.

E Paris, Job a c'houlennas hent ar Gambri. Eur policeman a lavaras d'ezhañ : — Duhont !

Hag e tiskouezas an tu enep.

— An tu dehou e tiskouez, eme Job, ha segredour an ti-ker en deus lavaret d'in kemer an tu kleiz.

Gant aon da goll amzer, ha gant aon d'en em goll, Job a gemeras eun taxi.

Setu hen degouezet dirak ar Gambri, ti al Lezennou, ti an Urz hag ar Furnez...

Eun niver bras a dud a c'hortoze ma vije digoret an nor.

Job a en em lakaas war-lerc'h an hini diweza. Gwisket e oa e-giz padred e barrez. Parizianiz eta a zistroe o fenn da c'hoarzin goap outañ.

Eur policeman a zeuas d'e gavout ha da lavarout d'ezhañ : — It pelloc'h !

Jeb ne gomprens ket. Hogen, senti a reas, pa ne c'helle ket dizenti.

Petra 'c'hoarveze du-hont, war ar blasenn vras ? Eun niver bras a c'henaouerien a selle hag a c'hoarze.

— Bravo ! bravo ! les Bretons ! Bis !

Job a yeas da welout. En em lakaat a reas a-dreñv ar renkou diweza, hag, en eur zic'hougi hag en eur sevel war beg e dreid, e c'hellas merzout.

E-kreiz kelc'h an engroez, e welas skoaz ouz skoaz, eur renkennad gwazed, darn war-dro daou-ugent vloaz, ha darn all tost da gant, kroumet, tort, luch, moal lod anezha, ha lod all padred ampart ha fero.

— Pelec'h emaoamp amañ ? a c'houlennas Job.

— Sur la Concorde, a voe respontet d'ezhañ.

— Piu eo ar re-se ? a c'houlennas Job, en eur ziskouez ar renkennad gwazed, en o sav e-kreiz ar c'helc'h.

— Deputeed Breiz ! a voe respontet d'ezhañ.

Rimplañplañ eun taboulin hag eun taol kleron a dregernas or blasenn.

Kement den a chomas simudet. Deputeed Breiz a savas o sellou d'an oabl, a reutas o arzellou, a reutas o feultrin, spilhet warno kroazioù ha metalennoù nevez-flamm. O divrec'h a oa stardet a-hed o c'horf, o daouarn a oa digor, ar palvou troet d'an diabarz, hag ar biz bihan war gwri ar bragou. Eur c'hannad a oa krogot da lavarout :

— La discipline faisant la force principale des armées... il importe...

— Da c'henou, genaoueg ! n'emaomp ket e c'hazann, amañ. Ar paotr dievez a reas eun lamm spont. Eun archer a oa dirazañ.

— Sioul !

A rampadennou hir, eun denig koz, penn gwenn, baro ha bleo, a dremenas dirak ar c'hannaded, eun tog lintrus war e benn, eur skourjez en e zourn, daou lagad kounnaret en e benn.

— Piu eo an istroge-se ? a c'houlennas Job.

— Poincaré, a voe respontet d'ezhañ.

— Ha petra 'ra zeb ? a c'houlennas Job.

— Revue ! a voe respontet d'ezhañ.

Eur c'hannad a zegouezas d'ezhañ mousc'hoarzin.

Poincaré a chomas a-sav dirazañ, a sellas outañ gant sellou kaasus. Sevel a reas e skourjez. Kerkent, avat, ar c'hannad a gomas a-bouez-penn, ken na tregerne ar blasenn Concorde a dreuz hag a-hed, ar c' Marsaillaise.

— Kannad leal out, a lavaras d'ezhañ Poincaré.

Hag a reas eur flourig d'ezhañ dindan e chink. Hag e stouas e skourjez.

Hogen, echuet ar « Revue », ne bare ket eul levezed dibar war dremm askornek Poincaré.

— Foutu omp ! eme ar c'hannad en eil d'egile.

Eur c'hannad a hopas, neuze !

— Vive Poincaré !

Ar re-all a gemeras skouer warnañ, nemet raoulet e oant, ha ne deuas er-maez diouz toull o c'houzoug nemet eur « Vive Poincaré ! » mantras.

Al Lorenad Meur a yeas droug ennañ. Tenna ' reas tennou gant e skourjez.

Chiappe a hopas d'ezhañ :

— Faciem feri ! (1)

— Petra ' lavar ? a c'houlennas Job.

— Face de bête ! a voe respontet d'ezhañ.

Hogen, dibradet diwar an douar gant avat ar spont, deputeed Kerne, Treger, Gwened, an Naoned, Roazon, a reas lammou meet war ar blasenn. An eil a gemeras e biz bihan egile, hag e rejont holl eur gavotenn a enor en-dro da bilerenn al Louksor en eur gan !

Me eo ar Serjant-Major, o tistrei eus [an arme...]

— Eur ganaouenn all ! a hopas Chiappe.

Hag ar blasenn veur a dregernas gant :

Allons, enfants de la Patrie, Le jour de gloire est arrivé...

Goüde ma voe echu an danis, e krogas an deputeed gant c'hoarziou breizek. Fanch a lammas gant ar gordenn ; Jakez a redas gant ar ruilh ; Yann ha Per a oa krogot da c'hoarzen, e-doug m'edo Aristid o vale war e zaouarn hag oc'h ober gwexenn-ber.

— Brudet e vo an dez en istor ar vro, a soñje Job.

Parizianiz a lavare :

— Ça c'est des bath mecs, ces Bretons !

Edo an heol o vont da guzat. Eun den a zeuas da gavout ar pezh mell Lotaringiad Bras, hag a lavaras d'ezhañ.

— Mestr ! votet eo al Lezenn. Ha setu !

Ar c'houlennad kizellet war bilerenn al Louksor, o deus c'hoarzet, pa ziskennas an noz.

Jakez RIOU.

(1) Faciem feri : e latineg, skoit ouz o fas !

Traou gwelet ha klevet

AR BEDENN DA SANT ERWAN

Er burez butun, disul diweza, e parrez G...

Louj koz ha Pouf, daou vignon d'in, a zo o konta « pep a danm » d'an Heure Bretonne. Stouet int o daou war ar bajenn-greiz, gouzout a ouzoc'h, an hini emañ Sant Erwan er penn-nec'h anezi, gant ar bedenn-kañ da heul :

— Sant Erwan, roit d'in teod da zifenn va bro !

Louj da Bouf, en eur ziskouez ar skeudenn gant e viz :

— N'eo ket hemañ an hini zo e penn marc'had an teodou ?

— Dres, hemañ an hini eo.

— Hama ! Me eo poent d'in mont davetañ da brena unan. Ael eo fall va hini, o chaokat hag o trapat hed an deiz...

mée, Celle que j'ai vue, moi, dans mes services m'indignait tellement que j'en arrivais à injurier mes supérieurs. Et ceux-ci souriaient ou haussaient les épaules.

« Mais, moi, j'étais patriote, et je ne voulais pas voir ma patrie vaincue... »

« Une fois, l'on m'a dit : « — Mais, enfin ! qu'est-ce que ça peut vous faire ? Vous habitez la Bretagne. A votre retour, vous irez grossir les rangs des autonomistes. Un rôleur comme vous y trouvera son compte ! »

« J'ai répondu : « — Je suis Français et Parisien. Jamais, je ne renierai mon pays. Je connaissais quelques autonomistes avant la guerre. Mais si, rentrant chez moi, je trouve toute la Bretagne soulevée, je dirai : C'est normal, logique, inévitable ! C'est vous-mêmes qui lui aurez fourni des bâtons pour vous battre !... »

TINA GOZ O VONT DA « DOURIST »

— Glao ! glao ! glao ! ne vo ket a hañv ar bibaz-mañ, m'hen tou !

Tinalg, an devezouez goz, an hini zo o vroeza e toull an nor.

Ha me zo deut c'hoant d'in da farsellat :

— C'houi eo tagnous d'eoec'h avat, Tina gaez. Ne ya ket mat an traoù ?

— Mat, an traoù ? Gant kement-all a c'hlaot ? N'eo ket unan evit mont da heblec'h, ken. Louedi a raimp en hon tier...

— Da belec'h edoc'h e soñj mont 'ta ?

— Da belec'h ? da vord ar mor, va faoir ! da baka eun tannm plijadur, pelloc'h...

— Da vord ar mor, c'houi !

— Abalamour da betra ne yafen ket, o ? Mechañs, ma ra an dra-se vad d'ar re-all, d'in-me ne ray ket 'troueg...

— Hag hi, neuze, o trei ouz eun amezeg ?

— Eo, sur ! hemañ, marteze, a ranko kaout ar mor d'ezhañ tout, da walc'h e doull !...

Ar blenier. — O, n'eus ket aon da gaout. Tout an traoù-se o zo skrivet ganin war va c'harned-godell.

AR SOUDARD, AR MERC'HED HAG AR SAOZON

Yann soudard paour, p'eo bet kaset d'ar ger, a-benn ar fin, diouz baradoz ar « zone libre », a zo bet souezet gant meur a dra. Ya ! gouzout a ouie : trec'h e oa bet, gwasoc'h eget brez trec'h zoken : gwerzet ha dilezet, evel ma lavared. Hag en e barrez, e kave soudarded ar « Re-All ».

N'eo ket gant se, memes tra, e kav da abegi. En dra-mañ, avat : karantez ar merc'hed ouz an Saizon ! Ne gomprens ket. Rak en e berrision diweza, e klevae an dud o lavarout e oa ar Saizon, evit an darnvuia, dizonest gant ar merc'hed, savet fall, ha bep seurt ! Da-neuze oant mignonned bras Bro-C'hall.

Abaoe, int tec'h, ma ouient ober, dre vor ha dre an oabl betek o enezenn. Abaoe, gant o listri brezel, int bet e Oran, e Dakar, ha me oar-me, o laza soudarded Bro-C'hall — ha dre a-walc'h e oa Brezonned an diou drederenn anezo !

— Abaoe, e teont bep noz, gant o c'hirri-nij da deurel bombezennoù war Brest, war an Oriant, war Roazon, war Gemper zoken ha meur a lec'h all en hor bro. Ha setu tiez distrujet, kristenien dizrug lazpet pe vachagnet, tud rivinet. Abaoe, e reont gant ar C'hallaoued — ha gant ar Vrezonned, — gwasoc'h eget gant torchou pilhou.

Ma ! sevel a ra ar merc'hed, endro da Yann Soudard, o daoulagad d'an neñv, gant dudi, pa glevont kelou ouz mestr-taoliou ar Saizon :

— Nag eun drugar, emezou ! Sell aze tud, d'an nebeuta ! Peur e teunt da skuba ar vro !

— Gast ! eme Yann. Mar d'oun bet skañv da redek, ar re-se a oa skañvoc'h c'hoaz. Penaos kredi e vefent chenchet e leoned en eun taol. Ma ne oant gour a-raok, penaos int ken dreist bremañ ?

Ha setu Yann haour skourjezet gant sellou diwar fae.

— C'houi, evel just, a zo a-du gant an Alamaned.

Ha Yann ha respont :

— N'oun dare ! Ar pezh a ra

LE CHARBON A KERFEUNTUN

Le préfet de Quimper peut-il nous dire pour quelle raison les habitants de Kerfeunteun n'ont pas eu de charbon le mois dernier, alors que ceux de Quimper en ont touché deux sacs (par familles de cinq membres) ?

De plus, ignore-t-il qu'à Kerfeunteun les familles possédant l'installation du gaz sont beaucoup moins nombreuses qu'à Quimper ?

Alors, de qui se moque-t-on ?

SI J'ÉTAIS BRETON, JE SÉRAIS AUTONOMISTE

« ...Mais oui, j'ai x ans, — mon interlocuteur a largement dépassé la quarantaine, — j'ai été mobilisé, quand même, et au Service Secret. Voici ma carte ! (Mon interlocuteur me montre un fascicule qui authentifie son assertion.) »

« Vous vous plaignez de la pagaie que vous avez vue dans l'ar-

debron d'in bremañ a-dreñv va skouarn eo ho karantez-c'houi ouz ar Saizon, eur garantez tommoc'h eget an tan-gwall. Selaouit 'ta, merc'hed, petra an diaoul e raec'h-c'houi 'ta, gant ar Saizon, keit ha ma oan-me du-ze e danjer va buhez, ya ! petra 'ta a raec'h-c'houi gant ar Saizon, p' hoc'h eus d'ezo kement a geuz ?

LE GENDARME A COMPRIS

On sait — ou on ne sait pas — qu'un mandat d'arrêt exécutoire de nuit comme de jour, et en quelque lieu que ce soit, se trouve sur tous les bureaux de police et de gendarmerie de Bretagne, concernant deux chefs autonomistes bretons.

Le mandat d'arrêt a amené sur les lèvres d'un gendarme dont, bien entendu, nous ne dévoilerons pas l'identité, la réflexion suivante.

— S'ils comptent sur moi pour arrêter Dehauvais et Mordrel, ils peuvent courir. Il y a des policiers en Bretagne pour faire cette sale besogne.

« Je ne veux pas d'histoires avec les autonomistes. On ne sait pas ce qui arrivera plus tard. »

Brigadier, répondit Pandore, Brigadier, vous avez raison !

LA VIE A BREST

Une dame qui, en septembre dernier, a eu sa maison détruite par les avions de la R. A. F., nous disait l'autre jour qu'elle est mal considérée depuis dans son quartier parce que les gens voudraient qu'elle dise que sa maison a été détruite par les Allemands.

On parle beaucoup de l'Heure Bretonne ces temps-ci ; des gens bien renseignés font courir le bruit que les retraites et les pensions ne seraient pas payées par le Gouvernement breton. On ne peut que conseiller aux intéressés de relire la Déclaration de Pontivy (n° 1 du journal, article 16) ou d'acheter la brochure spéciale. En vente au journal, 1 franc, ou à la Permanence de Brest, 3, rue Ornou.

Les Bretonnes mariées à des Français sont également inquiètes. Va-t-on les déloger de leurs maisons, acquises souvent par un travail de toute une vie ? L'article 12 de la Déclaration de Fontivy ne vise cependant que les Français vivants en Bretagne.

EN TRAM-KARR, E BREST

Ar c'hontroler d'ar blenier. — Neuz, Job, ha dont a ray en-dro al laboused-du, an noz-mañ ?

Ar blenier. — A, nann, mechañs ! Tra-walc'h e-giz-se ! Evidoun-me am eus graet eun eurvez hanter muioc'h dec'h da noz, abalamour d'an « alerte » ha me, ne labouran ket e kont an aotrou Churchill.

Ar c'hontroler. — N'az peus nemet goulnenn gantañ paea d'it an eurvezioù-se.

MARIUS PE... OLIVE ER BREZEL

N'eus ket par da soudarded ar C'hreizeiz. Soudard ar C'hreizeiz a lamm pa wel an tamm, hag a dec'h, pa wel bec'h.

Eun dra gaer ouspenn : n'en deus hag aon na mezh o fougeal da ollou-kaer.

Marius 'ta, war-dro ar bemzek a viz mae diweza, a gave hir e amzer e Epernay, bro ar Champagn. Mont a ra ar brezel taer en-dro er Broioù-Kreec'h. Hag heñ eno oc'h ober netra :

— Rei d'in armou, e lavare, rei d'in eur fuzul !

— Hag e ri petra ? e c'houlennas eur soudard all.

— Hag a rin petra ? Mont war-eun d'an enebour ta !

— Ha pa vi dirak an enebour ?.. Gouzout a rez tenna ?

— Genaoueg ! Ne vo ket ret tenna... En em denna, ne lavaran ket.

Pa lavaran d'eoec'h !... A lamm pa wel an tamm, hag a dec'h pa wel bec'h !

(Da heulia)



Inizi Breiz-izel : Eun hent doue en enez Sun.

debron d'in bremañ a-dreñv va skouarn eo ho karantez-c'houi ouz ar Saizon, eur garantez tommoc'h eget an tan-gwall. Selaouit 'ta, merc'hed, petra an diaoul e raec'h-c'houi 'ta, gant ar Saizon, keit ha ma oan-me du-ze e danjer va buhez, ya ! petra 'ta a raec'h-c'houi gant ar Saizon, p' hoc'h eus d'ezo kement a geuz ?

An Anglichenn a zo heretiked

Gwechall er vro Bagan, eur vro gristen ma z'eus unan, eur perc'hig vihan a-barz d'ezl beza badezet a veze anvet eur « Saotez » ha bremañ e klevet c'hoaz ar re goz o lavarout e-giz-se.

Gouzout a rit e veze anvet gwechall tud Bro-Saoz « Saotez », da lavarout eo, hirio, Anglichenn.

Bez ez eus meur a hini ha ne gomprens ket perak e vez lavaret « Saotez » eus eur perc'hig vihan n'eo ket badezet, ha, koulskoude, n'eo ket souezus tamm ebet, p'eoquir n'eo ket ken an Anglichenn katoliked abaoe pell 'zo.

E 1534, en e-pad, pa fellas d'ar roue Saotz Herri VIII terri e zimezi gant e wreg Katell Aragon evit dimezi gant eun itroun a enor d'ezl, ne asantas ket ar Pab Klemmañ VII. Dioustu, ar roue direol-se a dorras gant ar Religion Gatolik, hag ar Saotez gantañ a zeus da veza tout Protestanted. Krouet e voe an Iliz nevez gant ar rouaned Saotz evel renerien e 1562.

Diwezatoe'h ar Saotez a wiskas an Irlanded en eun doare kriz abalamour ma oa ar re-mañ Katoliked. Tan o deus lakad da zistruja an Iliz, krouget pe zrouglazet an dud, chaseet perc'henned ar feurmou evit lakad Saotez en o lec'h, hag an Irlanded c'hoaz a ranke labourat evito. Ha kement-se epad bloavezioù betek ma voe Bro vihan Irland kazimant roinet.

E Breiz ivez, eo deuet ar Saotez alies da zistruja hor bro hag adarre lazadegoù, taniou-gwall e pep-lec'h hervez o « Austum milliget. Setu perak a lavare hon taou :

— Tra vezo beo eur Saotz na vezo na peoc'h na reiz.

Hag amañ, ma n'eo ket eur vez ! e kaver tud evit lavarout eo tu an Anglichenn tu ar Gwir. Pe wir ? Komprenit mat ! Ma teufent da dec'h, e lakafent o mignonned da veza adarre ar mistri er vro, da lavarout eo ar yuzevien hag ar frannasoned. Hogen n'eo ket protestanted, frannasoned pe yuzevien a skoazelle ar religion gatolik, an dra-se a zo sur.

Ar Religion gatolik, a drugarez Doue, n'en deus ket ezomm eus an estrenien evit he zifenn. Kreñv eo c'hoaz e kalon ar Vretoned. Traou all kalz pouezoc'h hon eus d'ober e Breiz eget harpa an Anglichenn, enebourien hon Tad Santet ar Pab, da lavarout eo enebourien an Aotrou Doue.

SEZNI.

ABADENN NAMSOS



Dismantrou Namsos o vojedi c'hoaz.

(Heul)

Ar jeneral saoz a oa bet lakad, sioaz, e penn an arme-sikour e Namsos, a oa an Ao. Carton de Viard, eun den a-zoare, desket war ar yezou, ha kalonek. Kollet en doa, e brezelioù-gwechall, eul lagad, eur vrec'h hag eur c'har, hag an dra-mañ eus ar memez kostez eus e gorf. Ma oa ouz ar paour-kaez jeneral tres eun han-

dioustu : « Gant nijerezed saoz, ha gant kanolioù enep-nijerezed niverus a-walc'h, e c'hellomp derehel e Namsos. Ma fell d'eoec'h e talc'himp. » Hogen ne lavare ket : « Ret eo dec'hel ! » Ha pa zisplege fraes an darnvoudou c'hoarvezet, ne ras nemet sanko aon hag arvar e spredou abaf padred ar « G. Q. G. ».

Ar jeneral saoz, hep poueza netra,

soz, pa oa diveno ar jeneral gall, hag o c'hortoz e ali digant ar « G. Q. G. », ha pa n'oa ar jeneral saoz a-us d'ezhañ nemet gant ar c'hoant mont kuit en e benn ; pa oa ar « War-Office », evel hoaz, hep gouzout petra da ober, hag o c'houlenn kuzulioù digant an « Admiralty » ha pa oa ar « G. Q. G. », hep kompren netra.

EVEL MA TRO AN AVEL

Diaes eo rei eur soñj pe zoken eun tañva eus an darvoudou a c'hoarvezas etre an 21 a viz Ebrel hag an 1 a viz Mae. N'heller ket heulia eur menoz, peogwir ne oa menoz ebet, er pezh a zo bet graet. Ret e vefe konta an abaden deiz war-lerc'h deiz. Hir hag enoüs e vefe. Ne roin eta nemet an darvoudou brasa.

Goulnennet e oa bet dioustu digant ar « G. Q. G. » an traoù a oa ar muioc'h ezomm outo. Siouaz ! den ebet ne ouie : da genta, penaos e oa bet karget al listri ; da c'houde, e pe lec'h e oant degouezet. A-wechou e tefe eur vag betek Namsos. Ret e oa furechal e-barz evit gouzout petra a zouge. Pa veze gortozet ar c'hanolioù enep-nijerezed, e tefe whisky evit ar soudarded saoz. E-lec'h ar c'hirri, e tegouezez plouz, e-lec'h ar muled, lodenn sikour ar c'hirri. Pa zeue eul lestr, ne oa ket let bodet soudarded evit oiskarga. Pa oa bet dastumet soudarded e-leiz, ne zene ket ar vag. War ar marc'had, an nijerezed alaman a glasko atao lakad bombezennoù war ar bigi. Ma oa ret d'ar re-mañ tec'hout, a-wechou a-raok beza tizet Namsos. Pournemet eo bet ar muled er c'hiz-se e-pad siazuzioù. Morse n'o deus gwelet Namsos, ha, goude, o tistrei betek Glasgow, ne chome nemet an hanter anezo. An hanter-all a oa bet taolet dreist ar bantz goude mervel gant an droug-mor.

(Da heulia)

ter den nemetken. Kerzout a ras seder war e c'har-goad dre greiz tarzadegoù ar bombaz, ha diaes e oa, ouz e welo gant e gasketenn vras, ehom hep soñjal en eur jeneral o peretenn. Eun den a dalvoudgez e oa, hep mar ebet, nemet eur jeneral fall, hep mar ebet ivez.

Ar jeneral gall, goude poueza pep tra, a gase dezrevellou (rapports), poellek d'ar « G. Q. G. », o tisplega fraestere ar pezh a oa c'hoarvezet, ar fazioù graet, an divankadennou da ober

a gase dezrevellou entant d'ar « War Office » o c'houlenn aotre da guitaat Namsos, hep koll amzer, peogwir ehom e Namsos a vije follentez, ha netra ken. War a gredan, en doa graet e vennoz mont kuit eus Namsos, kerkent ha ma oa degouezet er ger-se. Sur oñ n'oa ket krogot an aon ennañ evitañ e-unan. Souezus a-walc'h, koulskoude, aon en doa e vije lazet d'ezhañ e holl soudarded, hep ma chome unan.

N'eo ket diaes kompren ne c'helle ket beza graet traoù talvoudus e Nam-



La Bretagne Ouvrière



ESPRIT NOUVEAU

Au moment où le Peuple Breton va enfin assurer ses propres destinées, il convient de préciser quelles sont les conditions dans lesquelles devra se développer une organisation rationnelle du Travail en Bretagne libre.

Je veux parler, dans cet article, non des statuts qui régiront le monde du travail et que nous verrons en leur temps, mais du climat favorable à un tel développement, de l'esprit qui devra animer tous les travailleurs, particulièrement ceux des grandes usines et des chantiers où les relations entre patrons et ouvriers posent une grave question.

Jusqu'ici ces relations ont subi des influences diverses.

Dans la plupart des cas, elles n'ont guère été cordiales et n'ont guère illustré cette collaboration patronale et ouvrière, tant prônée aujourd'hui.

Elles ont surtout été basées sur le rapport des forces en présence.

Tant que le patron s'est senti fort, tant qu'il a été assuré de l'appui d'un gouvernement qui n'hésitait pas à mobiliser ses gardes mobiles pour lui venir en aide, il a toujours dicté ses conditions qui n'étaient point empreintes du plus pur altruisme.

Par ailleurs, et en vertu des mêmes lois, tant que l'ouvrier n'a pas craint de se voir priver, par son action, de son gagne-pain, tant qu'il a pu croire que la mansuétude ou la mollesse d'un Etat lui assurait toute liberté de poser ses revendications, il n'a pas hésité à imposer ses desiderata, très justifiés pour la plupart, par des moyens dont la gravité est le critérium, et qui ne sont pas faits, on en conviendra, pour faciliter le développement économique d'une nation.

Il ne m'appartient pas de faire le procès des uns et des autres — je ferais en même temps le mien — et ne suis donc point qualifié pour cette question. Je veux simplement faire comprendre combien était fautive la situation dès le départ, puisqu'aucun acte, ou si peu, de l'une ou l'autre partie, n'était inspiré par le désir de rendre véritablement service à la communauté.

Pour la majorité des patrons, pour la majorité des ouvriers, l'égoïsme a dominé dans leurs actions. Tout ont perdu de vue le seul but pour lequel il est profitable de lutter : servir un peuple, une nation.

Les travailleurs bretons ne retomberont pas dans un erreur qui a certainement une grosse part dans les responsabilités de la débâcle dont

nous subissons aujourd'hui les conséquences, mais qui, par un juste retour des choses, va permettre à la Bretagne de renaître.

Ils auront un esprit nouveau, sans lequel tous les statuts du monde ne peuvent rien. Ils auront l'esprit large qui permet de juger sainement. Ils comprendront que, pour obtenir, il faut d'abord savoir mériter.

Des droits ? Oui ! Mais aussi et peut-être encore plus de devoirs.

Je ne sais pas si demain, dans l'Etat Breton, nous aurons le corporatisme ou un néo-syndicalisme, peu importe le nom, mais ce dont je suis certain, c'est que tant vaudront les hommes, tant vaudront les institutions.

L'expérience est là. Si on ne veut pas comprendre que quelque chose est changé et agir en conséquence, rien ne changera.

Croit-on vraiment vouloir la révolution quand on ne pense qu'aux avantages immédiats qu'on pourra tirer d'une nouvelle réforme ?

Croit-on vraiment faire la révolution quand on ne fait que des réformes de revendications et aucune réforme de structure, simplement parce que ces dernières bouleverseraient nos petites habitudes ?

Non ! La Révolution, c'est autre chose.

Elle doit tout d'abord avoir lieu dans chacun de nous, dans chaque conscience. Après, seulement, on peut espérer faire du constructif.

Il faut être prêt à accepter et à faire tous les sacrifices indispensables à un renouveau comme celui qui nous attend. Il faut voir grand, il faut voir loin. On saura que si le résultat ne viendra pas tout de suite, il viendra quand même. Et ce sera un résultat durable, quelque chose qui tiendra et non une affreuse caricature de soi-disant bien-être qui s'effondrera avant que nous en ayons joui.

Travailleurs bretons, notre sort et celui de toute la Bretagne est entre nos mains. Pas d'industries bien organisées et florissantes, pas de Bretagne viable !

La Marine aura besoin de navires, l'agriculture aura besoin de machines, la pêche aura besoin qu'on exploite ses produits.

Seuls, des travailleurs dignes de ce nom, seule, une classe ouvrière laborieuse et non exploitée, seul un patronat qui ne pensera pas uniquement à ses bénéfices, les uns et les autres aussi conscients de leurs devoirs que de leurs droits, sauront apporter aux richesses

Les miséreux en faux-col !

Cette expression n'est pas nouvelle. Je l'ai entendue pour la première fois lorsque, jeune homme sortant du collège, je fis mon entrée, comme gratte-papier, dans une grosse Maison de Nantes.

Ceci se passait il y a vingt ans, c'est-à-dire à l'époque des vaches grasses qui a succédé presque immédiatement à la grande tuerie de 1914-1918.

Cette phrase était très souvent prononcée par mon propre chef, dont les idées étaient, à l'époque, considérées comme avancées. Elle se rapportait à notre corporation de travailleurs intellectuels et je vous assure qu'elle définissait avec réalisme notre situation.

Les employés ne représentant pas une main-d'œuvre productrice sont, d'une façon générale, considérés par les patrons comme une source de frais généraux qu'il s'agit de comprimer le plus possible.

Cela leur est d'autant plus facile que les postulants ne manquent pas dans cette branche de travailleurs, dans laquelle peuvent entrer les personnes des deux sexes possédant une bonne instruction élémentaire.

Il en résulte qu'une offre d'emploi correspond toujours à un minimum de dix demandes et qu'en dehors des protections, cette offre va toujours aux moins exigeants des demandeurs.

Rappelez-vous la grève des employés de banque, il y a quelque dix ans, et ce qui s'ensuivit.

D'autre part, l'employé est dans

l'obligation d'avoir une tenue correcte. Je revois encore les « anciens » avec leurs col, manchettes de celluloid, qu'ils retiraient avec précaution avant d'enfiler leurs manchettes de lustrine noire.

Pour les ouvriers, les employés sont des « Messieurs » qui n'en fichent pas un clou, qui ne veulent pas se salir les mains et toujours prêts à chercher la petite bête dans le décompte de la paie. Hélas ! je connais plus d'un employé qui ne demanderait pas mieux que d'échanger cette paie contre la sienne et qui, en son for intérieur, reproche à ses parents de ne pas lui avoir fait apprendre un vrai métier.

Car, jusqu'à nos jours, le travail d'employé aux écritures et même de comptable, n'a jamais été un métier.

Ce travail a toujours été un pis-aller, accessible à tous, à l'étudiant en rupture de classes, au bachelier sans situation, à l'artiste en chômage etc.

En 1936, à l'arrivée au pouvoir du Front populaire, les employés furent ballotés entre les divers groupements d'ouvriers et d'agents de maîtrise, sans pouvoir s'incorporer ni à l'un, ni à l'autre, et finalement leur sort continua à n'intéresser personne.

Mais à qui la faute si les « miséreux en faux-col » continuent à végéter avec des salaires dérisoires ? Pour que l'on puisse s'intéresser à eux, il faudrait d'abord qu'ils montrassent leur existence.

Allons, les « gratte-papier » bretons, secouez-vous ! Sortez de votre apathie ! Venez collaborer avec nous à l'établissement du statut de votre corporation dans la Bretagne future.

N'oubliez pas que votre collaboration est indispensable à la bonne marche d'une maison.

Tenez compte de votre valeur et, avec votre concours, nous saurons arranger les choses comme elles doivent être. Nous saurons rendre à cette profession la place qui lui est due dans le cadre des Corporations et, par la suite, obliger les Maisons à n'utiliser que les éléments qui en feront partie.

Il ne sera pas dit que les travailleurs intellectuels bretons sont en retard sur les autres Corporations !

Nous vous proposons notre aide. Apportez-nous votre bonne volonté ! Adhrez à la Fédération des Travailleurs Bretons et nous serons assurés du succès.

Ro'MARCH.

La question du chômage à Nantes

Comme dans tous les grandes centres industriels, la classe ouvrière nantaise se trouve fortement frappée par le marasme économique dans lequel se débat actuellement la France entière. Il apparaît nettement maintenant que les solutions proposées par le Gouvernement de Vichy pour remédier au chômage actuel ont plus ou moins échoué dans tous les domaines, malgré ce que déclare la presse du dit Gouvernement. En particulier, ici, à Nantes, la situation des chômeurs, quoi qu'en dise le Phare, arlant au nom de l'Administration, est loin d'être satisfaisante. Voyons plutôt.

Les projets de grands travaux du Maréchal Pétain ne sont qu'une honnête exploitation de la main-d'œuvre à bon marché ; l'Administration y a évidemment tout avantage.

À Nantes, tout le monde sait dans quelles conditions on emploie les travailleurs pour les travaux de voirie actuellement en cours (boulevard de l'Érère, ancienne Poissonnerie, etc.). À côté des ouvriers municipaux des services de la Voirie, l'Administration emploie à des travaux de manœuvres et de terrassement tous les chômeurs qui lui tombent sous la main, et ceci sans considération de professions et, chose scandaleuse, d'âge ! Il est bien entendu que les chômeurs sont obligés d'accepter ces conditions ou bien de voir leur dérisoire allocation supprimée. C'est ainsi que j'ai vu personnellement, lors d'une visite que j'ai fait récemment sur divers chantiers, des vieillards (j'en ai vu qui avaient 70 ans !), affaiblis et usés par une longue vie de labeur, être obligés de faire un nombre variable d'heures de travail quotidien pour la misérable somme de 10 francs par jour, tous de l'allocation de chômage (que l'on compte combien cela fait de l'heure !). J'ai vu également de vieux employés de commerce, de bureau, etc., qui n'avaient jamais touché de leur vie à un outil manuel, être forcés de prendre une pelle ou une pioche et de plâtrer dans la vase pour exécuter un travail au-dessus de leurs forces et incompatible avec leur profession, cela toujours pour le même misérable salaire de famine. Mais il y a pire encore ! et là on pourra juger de la mentalité et de l'esprit de gratitude qui animent les dirigeants français envers leurs vieux serviteurs. J'ai vu des vieux travailleurs, anciens combattants de la guerre 14-18, m'apprendre, à ma vive surprise, que leur dérisoire « retraite du combattant » leur était retenue sur leurs allocations ; ce qui

est un comble ! mais est bien dans les traditions gouvernementales.

Enfin je citerai pour terminer la considération que l'on a pour ceux que la nature ou les incidents de la vie ont défavorisés physiquement ; je veux parler de ceux que leur état physique et leur santé rendent incapables à faire ce dur travail. La santé ! l'état physique des ouvriers ! Allons donc ! L'Administration française a, vous pensez bien, des choses plus sérieuses à s'occuper ! Le principe « Marche ou crève » est toujours à l'ordre du jour.

Donc, pour ceux qui objectent de leur état de santé, le bureau de chômage et l'Administration de la Voirie les envoient au Dispensaire municipal de la Pallette. Là, après une longue attente, — car le médecin n'est pas pressé, vous pensez bien, — ils sont reçus pour passer la visite par un inénarrable docteur. Voyons un peu quelle est la considération de l'honorable docteur pour ses « clients ». Un vieux travailleur breton se présente. Il est ancien combattant de 14-18 et l'on sait que la sollicitude de l'état major a envoyé les soldats bretons expérimenter les premiers les effets des gaz asphyxiants. Donc, ce chômeur est un gazé de la guerre. Qu'à cela ne tienne ! Le docteur lui répond gentiment d'un air désabusé : « Oh ! vous savez, mon ami, les gaz, c'est vieux !!! (sic) et le grand air vous fera du bien. »

Voici maintenant un jeune chômeur, employé de bureau de sa profession. Dans son enfance, il a subi une opération chirurgicale dans une jambe et, évidemment, il se ressent de cet état ; le docteur en question n'en a cure : Oh ! vous savez, mon ami, je crois que le travail au grand air vous fera du bien, et bien que votre jambe soit évidemment un peu moins forte que l'autre, je crois que vous pourriez pousser les wagonnets ; d'ailleurs, moi-même, si j'y étais obligé, je ferais aussi du terrassement » (sic). Personnellement, je vois mal ce bon docteur rendu à l'état de faire le terrassier !

Et je ne cite que quelques exemples pris entre mille.

Tout ceci, n'est-ce pas, se passe de commentaires. Je voudrais seulement appeler l'attention de tous les travailleurs bretons sur la politique nettement anti-sociale de l'actuel gouvernement, et ils comprendront avec moi que la seule planche de salut est l'application du programme social du Parti National Breton dans une Bretagne libre, délivrée de la tyrannie de ses oppresseurs.

PERCEVAL.

elles ont subi des influences diverses.

Dans la plupart des cas, elles n'ont guère été cordiales et n'ont guère illustré cette collaboration patronale et ouvrière, tant prônée aujourd'hui.

Elles ont surtout été basées sur le rapport des forces en présence.

Tant que le patron s'est senti fort, tant qu'il a été assuré de l'appui d'un gouvernement qui n'hésitait pas à mobiliser ses gardes mobiles pour lui venir en aide, il a toujours dicté ses conditions qui n'étaient point empreintes du plus pur altruisme.

Par ailleurs, et en vertu des mêmes lois, tant que l'ouvrier n'a pas craint de se voir priver, par son action, de son gagne-pain, tant qu'il a pu croire que la mansuétude ou la mollesse d'un Etat lui assurait toute liberté de poser ses revendications, il n'a pas hésité à imposer ses desiderata, très justifiés pour la plupart, par des moyens dont la gravité est le critérium, et qui ne sont pas faits, on en conviendra, pour faciliter le développement économique d'une nation.

Il ne m'appartient pas de faire le procès des uns et des autres — je ferais en même temps le mien — et ne suis donc point qualifié pour cette question. Je veux simplement faire comprendre combien était fautive la situation dès le départ, puisqu'aucun acte, ou si peu, de l'une ou l'autre partie, n'était inspiré par le désir de rendre véritablement service à la communauté.

Pour la majorité des patrons, pour la majorité des ouvriers, l'égoïsme a dominé dans leurs actions. Tout ont perdu de vue le seul but pour lequel il est profitable de lutter : servir un peuple, une nation.

Les travailleurs bretons ne retomberont pas dans un erreur qui a certainement une grosse part dans les responsabilités de la débâcle dont

nous subissons aujourd'hui les conséquences, mais qui, par un juste retour des choses, va permettre à la Bretagne de renaître.

Ils auront un esprit nouveau, sans lequel tous les statuts du monde ne peuvent rien. Ils auront l'esprit large qui permet de juger sainement. Ils comprendront que, pour obtenir, il faut d'abord savoir mériter.

Des droits ? Oui ! Mais aussi et peut-être encore plus de devoirs.

Je ne sais pas si demain, dans l'Etat Breton, nous aurons le corporatisme ou un néo-syndicalisme, peu importe le nom, mais ce dont je suis certain, c'est que tant vaudront les hommes, tant vaudront les institutions.

L'expérience est là. Si on ne veut pas comprendre que quelque chose est changé et agir en conséquence, rien ne changera.

Croit-on vraiment vouloir la révolution quand on ne pense qu'aux avantages immédiats qu'on pourra tirer d'une nouvelle réforme ?

Croit-on vraiment faire la révolution quand on ne fait que des réformes de revendications et aucune réforme de structure, simplement parce que ces dernières bouleverseraient nos petites habitudes ?

Non ! La Révolution, c'est autre chose.

Elle doit tout d'abord avoir lieu dans chacun de nous, dans chaque conscience. Après, seulement, on peut espérer faire du constructif.

Il faut être prêt à accepter et à faire tous les sacrifices indispensables à un renouveau comme celui qui nous attend. Il faut voir grand, il faut voir loin. On saura que si le résultat ne viendra pas tout de suite, il viendra quand même. Et ce sera un résultat durable, quelque chose qui tiendra et non une affreuse caricature de soi-disant bien-être qui s'effondrera avant que nous en ayons joui.

Travailleurs bretons, notre sort et celui de toute la Bretagne est entre nos mains. Pas d'industries bien organisées et florissantes, pas de Bretagne viable !

La Marine aura besoin de navires, l'agriculture aura besoin de machines, la pêche aura besoin qu'on exploite ses produits.

Seuls, des travailleurs dignes de ce nom, seule, une classe ouvrière laborieuse et non exploitée, seul un patronat qui ne pensera pas uniquement à ses bénéfices, les uns et les autres aussi conscients de leurs devoirs que de leurs droits, sauront apporter aux richesses

naturelles de leur patrie un concours qu'ils ne marchanderont pas.

Ce sera leur manière de servir, manière pacifique s'il en est.

Par dessus tout, un Etat sain, comprenant des hommes d'une belle dignité, plus soucieux des intérêts du pays que de leurs propres ; des hommes qui sauront s'affranchir de l'esprit de mesquinerie et de cette peur des responsabilités, auxquels nos précédents gouvernements nous avaient trop habitués et qui leur faisaient dire, ainsi qu'aux hauts-fonctionnaires : « Surtout, pas d'histoires !... »

Et l'on verra alors la Bretagne resplendir d'un bel éclat parmi les nations composant une Europe renouée dans laquelle l'effort aura sa véritable place, la première.

Alain LE VAN.

elles ont subi des influences diverses.

Dans la plupart des cas, elles n'ont guère été cordiales et n'ont guère illustré cette collaboration patronale et ouvrière, tant prônée aujourd'hui.

Elles ont surtout été basées sur le rapport des forces en présence.

Tant que le patron s'est senti fort, tant qu'il a été assuré de l'appui d'un gouvernement qui n'hésitait pas à mobiliser ses gardes mobiles pour lui venir en aide, il a toujours dicté ses conditions qui n'étaient point empreintes du plus pur altruisme.

Par ailleurs, et en vertu des mêmes lois, tant que l'ouvrier n'a pas craint de se voir priver, par son action, de son gagne-pain, tant qu'il a pu croire que la mansuétude ou la mollesse d'un Etat lui assurait toute liberté de poser ses revendications, il n'a pas hésité à imposer ses desiderata, très justifiés pour la plupart, par des moyens dont la gravité est le critérium, et qui ne sont pas faits, on en conviendra, pour faciliter le développement économique d'une nation.

Il ne m'appartient pas de faire le procès des uns et des autres — je ferais en même temps le mien — et ne suis donc point qualifié pour cette question. Je veux simplement faire comprendre combien était fautive la situation dès le départ, puisqu'aucun acte, ou si peu, de l'une ou l'autre partie, n'était inspiré par le désir de rendre véritablement service à la communauté.

Pour la majorité des patrons, pour la majorité des ouvriers, l'égoïsme a dominé dans leurs actions. Tout ont perdu de vue le seul but pour lequel il est profitable de lutter : servir un peuple, une nation.

Les travailleurs bretons ne retomberont pas dans un erreur qui a certainement une grosse part dans les responsabilités de la débâcle dont

elles ont subi des influences diverses.

Dans la plupart des cas, elles n'ont guère été cordiales et n'ont guère illustré cette collaboration patronale et ouvrière, tant prônée aujourd'hui.

Elles ont surtout été basées sur le rapport des forces en présence.

Tant que le patron s'est senti fort, tant qu'il a été assuré de l'appui d'un gouvernement qui n'hésitait pas à mobiliser ses gardes mobiles pour lui venir en aide, il a toujours dicté ses conditions qui n'étaient point empreintes du plus pur altruisme.

Par ailleurs, et en vertu des mêmes lois, tant que l'ouvrier n'a pas craint de se voir priver, par son action, de son gagne-pain, tant qu'il a pu croire que la mansuétude ou la mollesse d'un Etat lui assurait toute liberté de poser ses revendications, il n'a pas hésité à imposer ses desiderata, très justifiés pour la plupart, par des moyens dont la gravité est le critérium, et qui ne sont pas faits, on en conviendra, pour faciliter le développement économique d'une nation.

Il ne m'appartient pas de faire le procès des uns et des autres — je ferais en même temps le mien — et ne suis donc point qualifié pour cette question. Je veux simplement faire comprendre combien était fautive la situation dès le départ, puisqu'aucun acte, ou si peu, de l'une ou l'autre partie, n'était inspiré par le désir de rendre véritablement service à la communauté.

Pour la majorité des patrons, pour la majorité des ouvriers, l'égoïsme a dominé dans leurs actions. Tout ont perdu de vue le seul but pour lequel il est profitable de lutter : servir un peuple, une nation.

Les travailleurs bretons ne retomberont pas dans un erreur qui a certainement une grosse part dans les responsabilités de la débâcle dont

naturelles de leur patrie un concours qu'ils ne marchanderont pas.

Ce sera leur manière de servir, manière pacifique s'il en est.

Par dessus tout, un Etat sain, comprenant des hommes d'une belle dignité, plus soucieux des intérêts du pays que de leurs propres ; des hommes qui sauront s'affranchir de l'esprit de mesquinerie et de cette peur des responsabilités, auxquels nos précédents gouvernements nous avaient trop habitués et qui leur faisaient dire, ainsi qu'aux hauts-fonctionnaires : « Surtout, pas d'histoires !... »

Et l'on verra alors la Bretagne resplendir d'un bel éclat parmi les nations composant une Europe renouée dans laquelle l'effort aura sa véritable place, la première.

Alain LE VAN.

naturelles de leur patrie un concours qu'ils ne marchanderont pas.

Ce sera leur manière de servir, manière pacifique s'il en est.

Par dessus tout, un Etat sain, comprenant des hommes d'une belle dignité, plus soucieux des intérêts du pays que de leurs propres ; des hommes qui sauront s'affranchir de l'esprit de mesquinerie et de cette peur des responsabilités, auxquels nos précédents gouvernements nous avaient trop habitués et qui leur faisaient dire, ainsi qu'aux hauts-fonctionnaires : « Surtout, pas d'histoires !... »

Et l'on verra alors la Bretagne resplendir d'un bel éclat parmi les nations composant une Europe renouée dans laquelle l'effort aura sa véritable place, la première.

Alain LE VAN.

naturelles de leur patrie un concours qu'ils ne marchanderont pas.

Ce sera leur manière de servir, manière pacifique s'il en est.

Par dessus tout, un Etat sain, comprenant des hommes d'une belle dignité, plus soucieux des intérêts du pays que de leurs propres ; des hommes qui sauront s'affranchir de l'esprit de mesquinerie et de cette peur des responsabilités, auxquels nos précédents gouvernements nous avaient trop habitués et qui leur faisaient dire, ainsi qu'aux hauts-fonctionnaires : « Surtout, pas d'histoires !... »

Et l'on verra alors la Bretagne resplendir d'un bel éclat parmi les nations composant une Europe renouée dans laquelle l'effort aura sa véritable place, la première.

Alain LE VAN.



On donne



NE FAITES PLUS DE "FUMERONS"

Qui n'a vu, à la campagne, ces petits tas de fumier disposés en ligne sur la terre des champs ? Le spécialiste est peut-être pittoresque, et souvent, comme on dit, on en prend plus avec son nez qu'avec une pelle.

Cette pratique n'a pas seulement pour but de modifier, à certaines époques de l'année, l'odeur de la campagne. En suivant cette méthode, on fait des « fumérons », les pertes d'azote sont considérables. Or, le fumier de ferme est principalement un engrais azoté. En laissant séjourner le fumier sur le sol, en plein air, les pertes d'azote sont très élevées. Des expériences et des études précises ont été faites dans diverses régions, et principalement au Danemark.

Voici les résultats :

En hiver, par temps calme, la perte est de 2 à 3 % pendant les deux premiers jours. Mais, au printemps, quand le ciel est clair et qu'il y a du vent, après seulement six heures d'exposition à l'air, sur le champ, le fumier a déjà perdu de 16 à 19 % d'azote. Au bout de 48 heures, la perte atteint 23 %. Après trois jours, 30 %.

On a observé qu'en laissant des fumérons pendant vingt-quatre heures au printemps, la perte d'azote représentait une diminution de récolte de grains de cinq cents kilos à l'hectare !

Calculez ainsi tout ce qui peut être perdu par manque de connaissances ! Ce ne sont pas les lois sur la réorganisation des Chambres d'Agriculture qui vous indiquent comment éviter de pareilles pertes !

Des cultivateurs prétendent qu'il leur est plus facile de transporter d'abord tout le fumier avant de passer la charrue.

C'est un mauvais raisonnement.

Si vous ne pouvez labourer un hectare dans votre journée en enfouissant immédiatement le fumier, ne faites qu'un demi-hectare. Vous ne perdrez pas votre temps. Le surplus de récolte que vous obtiendrez vous paiera largement.

Vous pensez bien que ce ne sont pas les marchands de nitrates qui vous donneront les conseils que nous pouvons vous donner. Mais nous, nous voulons rendre service aux cultivateurs bretons, puisqu'il n'y a pas d'écoles pour apprendre ces connaissances scientifiques.

Aussi, maintenant, quand nous venons sur des champs des fumérons, nous serons certains que ces compatriotes, à qui appartiennent ces champs n'ont pas lu l'Heure Bretonne, et nous constaterons ainsi qu'ils perdent beaucoup d'argent parce qu'ils ne la lisent pas.

L'AGRICULTEUR

Avis à tous les cultivateurs bretons

POSSIBILITÉS AGRICOLES DE LA BRETAGNE.

Les numéros 22 et 23 de l'Heure Bretonne vous ont fait connaître un Programme agricole Breton. L'exposé, bien que sommaire, vous a montré cependant qu'il était possible de faire de la Bretagne un pays extrêmement prospère.

Il n'y a que les Bretons eux-mêmes qui peuvent s'en occuper.

LA BRETAGNE EST UNE GRANDE NATION.

Au point de vue agricole, la Bretagne est un immense pays européens. On trouve les cultures les plus variées, les sols les plus différents ; une étude superficielle ne peut donner aucune idée de ce qu'il est possible de faire, même si on habite le pays depuis son enfance. À plus forte raison, comment un gouvernement français pourrait-il connaître les besoins d'une nation aussi grande que la Bretagne ? D'autant moins que les gouvernements français ont toujours considéré notre pays comme une colonie d'exploitation.

LES PILLEURS DE L'AGRICULTURE.

Mais, en plus d'une politique française systématiquement anti-bretonne, le pays a été soumis jusque maintenant aux abominables pillages organisés par les grands trusts financiers, au détriment des cultivateurs. Nous nous rappelons qu'au mois de septembre 1932, un spéculateur de grains gagnait dans un seul département de Bretagne, un million net par semaine. Ce grain spéculateur, soutenu par les Pouvoirs publics, exportait ensuite, ce grain à l'étranger en touchant des primes d'exportation élevées. Naturellement, la presse, payée pour se taire sur ces agissements, laissait faire. Est-ce que la plus grande partie de ces bénéfices scandaleux ne devraient pas revenir aux agriculteurs et aux consommateurs ?

IMPORTANCE DE NOTRE ACTION.

Mais, en plus de la tolérance pour ces entreprises de banditisme, le cultivateur est laissé systématiquement dans l'ignorance des découvertes scientifiques qui peuvent améliorer la technique de la production agricole. L'enseignement agricole n'existe pratiquement pas, et c'est pourquoi le cultivateur doit faire tant d'efforts pour arriver à gagner sa vie. Le Parti National Breton ayant pris pour tâche de défendre les Bretons et la Bretagne contre ces méthodes abominables, se fait un devoir de défendre les intérêts des Bretons. Et, pour défendre tous les intérêts des Bretons, il est nécessaire que nos compatriotes nous indiquent eux-mêmes tout ce qui existe d'anormal, tout ce qui entrave leur travail, tout ce qui nuit à leur existence, tous les abus commis par des personnages qui entendent mener une vie de jouissances souvent crapuleuses, en vivant uniquement du travail des autres. Il existe des lois qui favorisent cette situation. Il convient de les faire disparaître. Et ce n'est pas un gouvernement français, même le mieux intentionné, qui peut arriver à faire disparaître partout ces abus scandaleux.

LES ABUS EN MATIÈRE DE FERMAGE.

Par exemple, il existe dans beaucoup de communes bretonnes une sorte de fermage dérivant du domaine congéable. C'est un régime qui a été introduit en Bretagne Armorique quand les Bretons y sont venus après avoir quitté le Pays de Galles.

À l'origine, il était assez logique, puisqu'il permettait à celui qui travaillait la terre, d'apporter à son domaine toutes les améliorations qu'il voulait. Quand il quittait le domaine, le propriétaire était tenu de lui rembourser les améliorations qu'il avait faites.

Mais aujourd'hui, certains propriétaires n'empêchent-ils pas de faire des améliorations pour ne pas rembourser les fermiers quand ils quittent le domaine ?

DES PROPRIÉTAIRES SANS CONSCIENCE...

Aussi peut-on voir des exploitations agricoles, dans certaines régions de Bretagne, où les propriétaires avouent, carrément, qu'ils préfèrent laisser tomber les fermes en ruines plutôt que de faire des réparations. Nous connaissons de nombreuses étendues de terre qui étaient autrefois très fertiles, qui ne sont plus couvertes maintenant, non pas par des bois exploités méthodiquement, mais par des broussailles et des gaulis servant seulement de refuges aux lapins, qui viennent dévaster les cultures environnantes, comme au Moyen Age.

LA NECESSITÉ DE NOUS FAIRE CONNAITRE VOTRE SITUATION.

C'est en nous faisant connaître toutes les anomalies que vous constatez, qu'il sera possible de les supprimer dans un Etat Breton. Et vous savez certainement comment il faut faire.

IMPORTANCE DE NOTRE CONSULTATION.

C'est pourquoi, suivant les traditions bretonnes qui ont toujours montré, au cours de l'histoire, qu'elles étaient excellentes, nous entreprenons une vaste consultation générale de la Bretagne. Que pas un seul cultivateur breton hésite à nous écrire. Nous sommes à une période de l'année où les travaux de la terre sont ralentis. Vous disposez de quelques loisirs. Profitez-en pour nous donner votre avis sur toutes les questions agricoles qui vous intéressent.

RÉPONDEZ-NOUS TOUT DE SUITE.

Ne dites pas : « J'écris mal ; je ne sais pas très bien m'expliquer ; dites-vous bien que nous sommes des Bretons comme vous et que nous ne sommes pas des Académiciens, et que nous sommes des hommes qui mettent leur bonne volonté à votre service, parce que nous aimons notre pays et parce que nous voulons que les Bretons vivent désormais heureux dans leur beau pays. »

Donc, hâtez-vous tous de répondre à notre consultation, vous avez beaucoup de choses à nous dire.

Ecrivez à : M. FLOCH, 3, rue Ornou, BREST.

L'ÉCHO DES VALLONS

La Bretagne pauvre !

Lundi dernier a eu lieu à Saint-Pol-de-Léon une vente de terrains aux enchères publiques. Les terrains étaient situés dans les communes de Santez et de Plougoulm.

Un champ d'une contenance de 75 ares a trouvé acquéreur au prix de 180.000 francs, c'est-à-dire à 240.000 francs l'hectare ! Pechère ! presque aussi cher que le terrain à bâtir à Marseille ! Après cela, dira-t-on que le sol de Bretagne ne vaut rien ? La légende : « Bretagne, pays pauvre », a la vie dure.

L'éclairage à la campagne

Le pétrole manquant, les bougies également, certaines communes rurales songent à faire électrifier la campagne... Dans les journaux paraissent tant de décrets ! N'écrit-on pas en caractères gras :

Retour à la terre... Amélioration du sort des paysans... Grands travaux ruraux... Électrification des campagnes, etc... Mais, de la coupe aux lèvres et des belles promesses à la réalité il y a loin ! La municipalité de Bubry, confiante en ces décrets, en ces belles paroles, vient d'en faire la pénible expérience : Elle avait convenu de faire électrifier la campagne et avait sollicité de l'Etat une subvention pour financer les travaux envisagés.

Savez-vous la réponse ?

CORRESPONDANCE

(Si vous désirez recevoir une réponse directe par lettre, joignez un timbre de 1 franc pour l'envoi.)

D... Guingamp. — Le tout à l'égoût est très facile à réaliser dans une ferme. Il suffit de faire des canalisations reliées à la fosse à purin. Le seul cas où ce système ne serait pas recommandé serait celui d'une ferme qui posséderait une petite industrie utilisant une grande quantité d'eau pour faire des lavages industriels en grand nombre, car le purin serait alors trop dilué, quelquefois transformé, et il ne posséderait dans les meilleurs cas que peu de valeur comme engrais.

P. G... Carnoët. — Voici les prix des bois sur pied à usage industriel et artisanal pour la Bretagne :

Chêne champêtre : de 75 à 325 fr.

Frene, qualité charonnage : 50 à 300 fr.

Hêtre de futaie 80/120 : 50 à 100 fr. 120/160 : 80 à 160 fr. 160 et plus : 100 à 250 fr.

Hêtre de taillis sous futaie 80/120 : 40 à 100 fr. 120/160 : 60 à 160 fr. 160 et plus : 20 à 225 fr.

Sapin (sciage), menuiserie : 75 à 160 fr ; charpente : 50 à 135 fr.

Les circonscriptions sont comptées à 1 m. 30 du sol.

Ces cours s'entendent au mètre cube grume dit « réel ». Pour les avoir au 1/4, au 1/6, au 1/5, il suffit de multiplier ces prix par 2,732, 1,8335, 1,9895.

Ces prix varient suivant la qualité, leur renommée, leur provenance, leur grosseur, leur hauteur, la distance des gares et surtout l'exploitation bonne, médiocre ou mauvaise. Ils s'entendent pour l'arbre de toute sa hauteur jusqu'à la découpe marchande.

NOTE DU P. N. B.

Nous avons publié, dans les numéros 22 et 23 de l'Heure Bretonne, une série d'articles consacrés à la question agricole sous le titre : « Un programme agricole breton ».

Le Parti National Breton précise que ces articles ne constituent pas le programme définitif du Parti, mais une base de discussion pour l'élaboration de ce programme.

Nous invitons nos lecteurs et amis à nous transmettre leurs observations et à collaborer à cette étude.

Des précisions !

La radio française a annoncé que les Grands Moulins de Paris avaient fait un bénéfice de 2 milliards 680 millions de francs. Le rédacteur agricole de la Dépêche avait repris ces chiffres et aujourd'hui ce même journal affirme qu'il ne s'agit que de 2 millions 600.000 francs. Les deux chiffres ne paraissent pas représenter la réalité. Nous voudrions être fixés.